



Bulletin Officiel

N° 3845 Mercredi 04 mai 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 2

VISA DE PROSPECTUS : FCP SAFA 3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CMF : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT 4-5
DU SUD « SODIS SICAR»

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

ASSURANCES BIAT 6

COMMUNIQUES DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 7

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 7

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2011-1 » 8

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 9-10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2010

- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

- TUNISO EMIRATIE SICAV

- AXIS TRESORERIE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2010

- SICAV BNA

- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2010

- CAP OBLIG SICAV

- SICAV SECURITY

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- SANADETT SICAV

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- FCP IRADETT CEA

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- EL WIFACK LEASING

ANNEXE VII

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- GROUPE EL WIFACK LEASING

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Visa de prospectus

FCP SAFA

Fonds Commun de Placement

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°28/2010 du 28 Juillet 2010

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 avril au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement FCP SAFA.

« FCP SAFA » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP SAFA
Siège social	: 5, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis-Belvédère
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément N°28/2010 du 28 Juillet 2010
Promoteurs	: SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeur	: SMART ASSET MANAGEMENT

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative (pas de droits d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minorée d'un droit de sortie de :
 - 2% de la VL si la durée de détention est inférieure à 1 an
 - 1% de la VL si la durée de détention est comprise entre 1 et 2 ans
 - 0,5% de la VL si la durée de détention est comprise entre 2 et 3 ans
 - Pas de commission de rachat si la durée de détention est au-delà de 3 ans.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS SICAR»

Complexe Administratif rue Mansour Elhouch - 4119 Mednine

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS » tenue le 29/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **26.033.420 Dinars** à **52.066.840 Dinars** par l'émission de **2.603.342** actions nouvelles de nominal **10 Dinars** et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette opération et la période de souscription.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/12/2010, a fixé les modalités de la présente augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 26.033.420 DT par souscription en numéraire.
- **Nombre d'actions à émettre** : 2.603.342 actions.
- **Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 Dinars** l'action à libérer du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et /ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle souscrite pour une (01) action ancienne et ce du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Souscription publique:

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **08/07/2011**. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **05/08/2011**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société à Médenine, sis au complexe administratif rue Mansour Elhouch et à son bureau de Tunis, sis au 10, rue Pierre de Coubertin. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant le quart du nominal de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles suivants réservés tous à l'augmentation du capital de la SODIS :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • ATTIJARI BANK, agence Médenine | N° 04900014404200198492 |
| • BNA, agence Médenine | N° 03900036032100402173 |
| • BH, agence Médenine | N° 14206206300700037190 |
| • STB, agence Médenine | N° 10900028151915378809 |

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 15 jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard **le 15/07/2011**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2.603.342 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2011 à hauteur de leur libération, soit le quart.**

Pour les autres libérations, les actions nouvelles porteront jouissance le premier jour du semestre au cours duquel la libération sera réalisée.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.603.342 actions anciennes composant le capital social actuel de la SODIS-SICAR seront négociées à partir du **05/05/2011**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2.603.342 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place. Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **11-0740** en date du **22 avril 2011**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement et d'Investissement du Sud et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Il doit être accompagné des états financiers de la SODIS SICAR relatifs à l'exercice 2010 qui seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 05/07/2011 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Assemblée Générale Ordinaire

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 5 mai 2011 à 9 h à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2010.
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2010.
- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2010.
- Affectation des résultats de l'exercice 2010.
- Désignation d'Administrateurs.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 14 avril 2011 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2010.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 mai 2011 à 16H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0.370 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le lundi 23 mai 2011 à 17H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.000.000 DT à 11.500.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt deux (22) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 348

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES

-SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le mercredi 20 Avril 2011 a arrêté les comptes de la Société au 31 décembre 2010 et a décidé de :

1. proposer la distribution d'un dividende de **deux cent cinquante millimes (0,250d)** par action soit 25% du nominal.
2. convoquer les Actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 3 Juin 2011, à 15 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 349

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2011-1 »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière-SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2011-1** » de D. 20 000 000, ouvertes au public le **22 mars 2011**, ont été clôturées le **28 avril 2011** à concurrence du montant collecté, soit **D.17.190.000**.

2011 - AS - 350

AVIS

COURBE DES TAUX DU 04 MAI 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,451%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,455%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,485%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,530%	999,249
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,545%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,708%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,722%	1 010,171
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,732%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,756%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		5,021%	999,346
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,198%	1 019,650
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,351%	1 056,907
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,422%	1 080,160
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,600%	1 045,948
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,689
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 038,913
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,808
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,155
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,595

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,801	136,811		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,979	11,980		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,225	1,226		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,044	33,047		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,331	45,335		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	145,390	145,016		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	531,433	525,755		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	119,003	118,373		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	119,722	119,414		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,066	109,902		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,313	107,159		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	88,664	88,485		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	153,734	152,437		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,438	89,929		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 215,180	1 216,490		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 093,535	2 103,838		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	103,148	103,794		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	114,211	114,627		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 136,484	1 135,971		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	109,776	109,894		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,334	13,362		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 490,500	5 494,478		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 364,503	6 364,431		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,987	2,020		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,699	1,715		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,996	0,994		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,549	109,560
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,956	101,966
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,731	102,742
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,373	104,384
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,822	100,833
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,290	108,299
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,294	105,305
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,395	101,406
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,536	101,547
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,079	107,089
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,223	104,233
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,590	101,601
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,309	105,319
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,785	107,795
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,565	103,575
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,706	103,715
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,564	100,574
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,796	105,807
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,802	103,813
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,298	107,306
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,229	105,237
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	104,064	104,075
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,741	105,751
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,973	105,982
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	103,127	103,136

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,659	11,660
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,380	105,389
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,523	100,530
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,352	103,425
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	70,578	70,108
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	140,875	140,388
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 402,942	1 397,389
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,616	101,687
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	105,276	105,140
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	82,405	81,969
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,653	16,646
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	250,571	249,870
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	45,021	44,931
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 045,325	2 035,752
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	73,709	73,455
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,765	55,556
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	98,424	98,338
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	105,877	105,892
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	96,174	96,080
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,430	11,416
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,124	12,068
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,551	15,421
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,568	15,427
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,272	11,226
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	104,970	104,500
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	117,490	116,958
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,864	121,520
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,266	18,161
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,326	100,266
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,436	104,259
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,534	100,290
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	128,633	127,770
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,555	9,562
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	109,351	109,732
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	112,966	113,004
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,122	99,494
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,179	98,639
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	166,214	166,846
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	152,046	152,439
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,735	137,980
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 280,294	9 304,292
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	176,821	178,002
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	115,070	115,077
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 298,462	1 314,796
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	99,013	97,208
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	103,487	104,085
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 671,118	9 714,099

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
ARRETEE AU 31/03/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011.

Dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » du 17 Avril 2009 pour l'audit des exercices 2009, 2010 et 2011 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2011. Les conclusions y figurant pourraient être substantiellement modifiées compte tenu de nos vérifications subséquentes.

1. Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société « Univers Obligations SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité d'informations financières intermédiaires comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société notamment ceux chargés des affaires financières et comptables et la mise en oeuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de l'opinion

Lors de notre examen limité, nous avons relevé que/

La société a employé, au 31 Mars 2011, respectivement 10,83% et 10,76% de son actif en titres émis par un même émetteur, dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 10% prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Les liquidités et quasi liquidités de la société représentent 6,72% de l'actif au 31 Mars 2011, atteignant ainsi un ratio en deçà de la proportion minimum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25/09/2001. Ce taux a varié au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2011 entre 3,69% et 10,9%.

4. Opinion

Sous réserve du non respect des ratios réglementaires au cours du trimestre concerné tel que décrit au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base de notre examen limité, relevé des éléments qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « Univers Obligations SICAV » arrêtés au 31 Mars 2011, tels qu'annexés aux pages 7 à 20 du présent rapport, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

**Le Commissaire aux comptes :
Ahmed MANSOUR**

BILAN
arrêté au 31 mars 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 617 746,756	2 608 213,979	2 613 110,029
Obligations et valeurs assimilées		42 045 014,564	33 524 201,211	42 103 134,794
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		5 396 597,031	10 454 037,988	5 673 135,573
Disponibilités		3 195 164,083	1 542 310,027	3 891 310,246
AC3- Créances d'exploitation				
Autres débiteurs		8 053,841	0,000	8 053,841
TOTAL ACTIF		53 262 576,275	48 128 763,205	54 288 744,483
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	77 104,859	73 885,177	87 187,913
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	5 008,645	4 744,350	5 498,004
TOTAL PASSIF		82 113,504	78 629,527	92 685,917
ACTIF NET		53 180 462,771	48 050 133,678	54 196 058,566
CPI- Capital	3.7	50 746 699,348	45 746 777,835	52 168 368,628
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 972 344,100	1 862 950,655	773,720
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	461 419,323	440 405,188	2 026 916,218
ACTIF NET		53 180 462,771	48 050 133,678	54 196 058,566
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		53 262 576,275	48 128 763,205	54 288 744,483

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2011 31/03/2011	01/01/2010 31/03/2010	01/01/2010 31/12/2010
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2			
Dividendes		0,000	0,000	80 911,898
Revenu des obligations et valeurs assimilées		467 561,983	382 745,955	1 728 586,679
PR2- Revenu des placements monétaires	3.4	83 752,458	138 661,231	601 974,288
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		551 314,441	521 407,186	2 411 472,865
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-72 833,187	-66 020,235	-301 855,875
REVENU NET DES PLACEMENTS		478 481,254	455 386,951	2 109 616,990
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-14 215,856	-13 042,539	-63 373,824
RESULTAT D'EXPLOITATION		464 265,398	442 344,412	2 046 243,166
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation	3.8	-2 846,075	-1 939,224	-19 326,948
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		461 419,323	440 405,188	2 026 916,218
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 846,075	1 939,224	19 326,948
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 314,514	26 350,977	79 509,785
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	44 086,000
Frais de négociation		0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		466 579,912	468 695,389	2 169 838,951

VARIATION DE L'ACTIF NET**du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011***(unité : en Dinars Tunisien)*

	01/01/2011 31/03/2011	01/01/2010 31/03/2010	01/01/2010 31/12/2010
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	464 265,398	442 344,412	2 046 243,166
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2 314,514	26 350,977	79 509,785
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	44 086,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	0,000	0,000	-2 099 642,400
AN3- Transactions sur le capital			
Souscriptions			
- Capital	6 844 156,473	19 140 123,582	84 152 922,084
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-702,777	6 516,916	9 748,782
- Régularisation des sommes distribuables	295 811,181	880 006,933	2 917 795,761
Rachats			
- Capital	-8 268 097,684	-23 375 845,161	-82 057 604,013
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	660,194	-6 640,592	-16 566,123
- Régularisation des sommes distribuables	-354 003,094	-1 054 537,562	-2 872 248,649
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 015 595,795	-3 941 680,495	2 204 244,393
AN4- Actif net			
En début de période	54 196 058,566	51 991 814,173	51 991 814,173
En fin de période	53 180 462,771	48 050 133,678	54 196 058,566
AN5- Nombre d'actions			
En début de période	518 373	497 506	497 506
En fin de période	504 224	455 323	518 373
VALEUR LIQUIDATIVE	105,470	105,530	104,550
AN6- Taux de rendement	3,57%	3,98%	3,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Du 1er Janvier 2011 au 31 mars 2011
 (Unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2011** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composant du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du **31/03/2011** ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/03/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du **31/03/2011** ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du **31/03/2011**, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/03/2011** à **44 662 761,320** dinars, contre **44 716 244,823** dinars au **31/12/2010** et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2011	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	368 693,400	0,69
FINA O SICAV	2 000	209 363,000	209 946,000	0,39
GO SICAV	934	97 186,425	97 019,250	0,18
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	764 601,546	1,44
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 177 486,560	2,21
<i>Total</i>	21 379	2 506 617,607	2 617 746,756	4,92

Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2011	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 034 668,230	1,95
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	1 000	991 300,000	1 000 600,063	1,88
BTA 6,1% 10/2013 7ANS	2000	1 963 600,000	2 032 326,650	3,82
BTA 6,9% MAI 2022	1000	1 089 500,000	1 136 767,454	2,14
BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	1310	1 355 348,000	1 399 939,167	2,63
BTA	6 310	6 437 568,000	6 604 301,564	12,42

Obligations de sociétés et valeurs assimilées

Obligations et Valeurs Assimilées	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2011	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	466 650,000	476 850,000	0,90
AB SUB 2009/B TV	5 000	466 650,000	476 730,000	0,90
AIL 2007	10 000	400 000,000	406 328,000	0,76
AIL 2008	10 000	600 000,000	615 640,000	1,16
AIL 2009-1	4 100	246 000,000	247 295,600	0,47
AIL2010-1 5,25 08042015	5 000	500 000,000	520 596,000	0,98
AMEN BANK 2006 TV	5 000	300 000,000	302 256,000	0,57
AMEN BANK SUB 2010/TV	20 000	2 000 000,000	2 050 288,000	3,86
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	704 000,000	735 366,400	1,38
ATB SUB 2009 A LA2 TMM+0,75%	20 000	2 000 000,000	2 073 216,000	3,90
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 040 864,000	1,96
ATL 2006/1 TF	5 000	300 000,000	312 396,000	0,59
ATL 2008/1 TF	9 500	570 000,000	594 852,000	1,12
ATL 2009/3 TMM+0,625 5ANS	2 900	232 000,000	234 415,120	0,44
ATL 2010-1 TF 5,25%	35 000	3 500 000,000	3 594 640,000	6,76
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 034 064,000	1,94
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	350 000,000	358 050,000	0,67
BNA SUB 2009	20 000	1 866 600,000	1 945 912,000	3,66
BTE 10ANS 5,25%	10 000	900 000,000	920 504,000	1,73
BTE 2010 TR A TV	7 000	700 000,000	715 747,200	1,35
BTEI 2004 TV	4 000	80 000,000	82 841,600	0,16
BTKD 2006	20 000	400 000,000	405 696,000	0,76
CHO 2009 TMM+1	6 000	600 000,000	609 681,600	1,15
CIL 2004/1 TF	5 000	100 000,000	102 808,000	0,19
CIL 2005/1 TF	5 000	200 000,000	205 184,000	0,39
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	400 000,000	412 296,000	0,78
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	400 000,000	409 176,000	0,77
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	2 000 000,000	2 035 104,000	3,83
EL WIFAK LEASING 06/1 TF	1 000	20 000,000	20 783,200	0,04
HL 2008/1 TF	5 000	300 000,000	314 700,000	0,59
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	280 000,000	286 344,800	0,54
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	1 000 000,000	1 033 024,000	1,94
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	2 000 000,000	2 066 048,000	3,88
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	2 000 000,000	2 030 096,000	3,82
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	100 000,000	102 556,800	0,19
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	300 000,000	312 072,000	0,59
MOURADI PALACE 05 TRB	1 700	102 000,000	106 097,680	0,20
SKANES 2003 TRD	1 500	30 000,000	31 406,400	0,06
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	933 300,000	934 276,000	1,76
STM 2007 6,5%	7 000	560 000,000	575 316,000	1,08
TL 2006/1 TF	10 000	200 000,000	203 904,000	0,38
TL 2007-1 TF	5 000	200 000,000	202 708,000	0,38
TL 2007/2 TF	5 000	200 000,000	201 796,000	0,38
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	2 000 000,000	2 068 768,000	3,89
TL SUB 2007 TF	5 000	200 000,000	207 488,000	0,39
TL SUB 2009	4 000	320 000,000	327 449,600	0,62
TL2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	1 000 000,000	1 015 904,000	1,91
UIB 2009/1	5 000	466 665,000	481 177,000	0,90
Obligations privées	422 700	34 493 865,000	35 440 713,000	66,64

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Cout de cession	Plus ou moins values
REMBOURSEMENT 5000 TL 2007/2 TF	28/01/2011	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	31/01/2011	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2000 GL 2003/2 TF TRA	20/02/2011	40 000,000	40 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2011	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1	23/03/2011	66 700,000	66 700,000	0,000
TOTAL		338 700,000	338 700,000	0,000

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **467 561,983** dinars au **31 mars 2011** et se détaillent ainsi :

Revenus des Obligations et valeurs assimilées :	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	387 819,840	237 612,473
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociable sur le marché financier		
- Intérêts	79 742,143	145 133,482
TOTAL	467 561,983	382 745,955

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2011** à **8 591 761,114** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2011	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	14	5 308 893,281	5 396 597,031	10,15
ELECTROSTAR 300J-20/10/2011		958 893,281	972 321,476	1,83
STM 200 MD 5,5% 18052011	1	200 000,000	207 773,334	0,39
MEUBLATEX 500MD 6,5% 250911	1	500 000,000	513 577,778	0,97
STM 200 MD 6% 03022012	1	200 000,000	201 520,000	0,38
STM 200 MD 5,75% 18052012	1	200 000,000	208 126,666	0,39
MEUBLATEX 450MD 6,75% 25092012	1	450 000,000	462 690,000	0,87
STM 200 MD 6,25% 03022013	1	200 000,000	201 583,334	0,38
SIHM 1000MD 7% 22022013	1	1 000 000,000	1 005 911,111	1,89
STM 200 MD 6% 18052013	1	200 000,000	208 480,000	0,39
STM 200 000 D 6,5% 03022014	1	200 000,000	201 646,666	0,38
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	208 833,334	0,39
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	502 066,666	0,94
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	502 066,666	0,94
Total des placements monétaires		5 308 893,281	5 396 597,031	10,15

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/03/2011	% de L'Actif Net
Avoir en Banque	3 185 041,863	5,99
Intérêts courus sur comptes bancaire	10 122,220	0,02
Total des disponibilités	3 195 164,083	6,01

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt au **31/03/2011** s'élèvent à **83 752,458** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010
Rémunération du compte de dépôt	3 485,674	4 753,596
Revenus des Billets de Trésorerie	68 650,346	123 617,702
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	8 624,173
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	11 616,438	1 665,760
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	83 752,458	138 661,231

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2011** à **82 113,504** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2011	31/03/2010
Opérateurs Créditeurs	77 104,859	73 885,177
Gestionnaire	69 756,819	62 943,855
Dépositaire	872,988	4 442,200
Commissaire aux comptes	6 475,052	6 499,122
Autres Créditeurs Divers	5 008,645	4 744,350
Etat Impôts et Taxes	378,194	424,209
Conseil du Marché Financier	4 554,409	4 222,761
Compte de régularisation	76,042	97,380
TOTAL	82 113,504	78 629,527

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	Du 01/01/2011 Au 31/03/2011	Du 01/01/2010 Au 31/03/2010
Charges de gestion des placements	72 833,187	66 020,235
Commissions de gestions	69 756,819	62 943,855
Commissions de dépôt	872,988	873,000
Honoraire du commissaire aux comptes	2 203,380	2 203,380
Autres Charges	14 215,856	13 042,539
Redevances CMF sur les OPCVM	13 136,655	11 853,667
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 078,485	1 164,220
Frais Bancaires	0,416	24,352
Autres Charges	0,300	0,300
TOTAL	87 049,043	79 062,774

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2010	
Montant	52 168 368,628
Nominal	52 168 368,628
Nombre de titres	518 373
Nombre d'actionnaires	453
Souscriptions réalisées	
Montant	6 843 453,696
Nominal	6 844 156,473
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-702,777
Nombre de titres émis	68 007
Nombre d'actionnaires nouveaux	42
Rachats effectués	
Montant	-8 267 437,490
Nominal	-8 268 097,684
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	660,194
Nombre de titres rachetés	-82 156
Nombre d'actionnaires sortants	-43
Capital au 31/03/2011	
Montant	50 746 699,348
Nominal	50 744 427,417
Plus ou moins values réalisées	0,000
Plus ou moins values potentiel sur titres	2 314,514
Frais de négociation	0,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice en cours	-42,583
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	504 224
Nombre d'actionnaires	452

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	31/03/2011	31/03/2010
Résultats distribuables	464 265,398	442 344,412
Régularisations de l'exercice	-2 846,075	-1 939,224
Sommes distribuables	461 419,323	440 405,188

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

En vertu de la convention de gestion signée le 25/08/2000 telle que modifiée par l'avenant du 08 février 2005, entre la Société Univers Obligations **SICAV** et la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « **SCIF** », la commission de gestion revenant à cette dernière était fixée à 0,4% HT de l'actif net de la SICAV.

Le Conseil d'Administration de la SICAV réuni le 13/03/2007, a autorisé l'augmentation de la commission de gestion à 0,45% HT de l'actif net de la SICAV.

En date du 26 mars 2007, la **SCIF** a signé un avenant à la convention de gestion avec **Univers Obligations SICAV** portant le niveau de la commission de gestion de 0,4% HT à 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge au titre du 1^{er} trimestre 2011 sont de 2 203,380 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF ; elle est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 31/03/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 60.710.029, un actif net de D : 60.611.068 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 607.348.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 31 Mars 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Sans mettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l' « A.T.L » et par la « C.I.L » représentent à la fin de la période, respectivement 10,63% et 10,19% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2011

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	45 473 147	34 241 293	44 967 243
Obligations et valeurs assimilées		42 482 244	34 241 293	42 958 919
Titres OPCVM		2 990 903	-	2 008 324
Placements monétaires et disponibilités		15 175 309	15 881 791	14 264 445
Placements monétaires	5	13 609 527	9 665 714	13 610 352
Disponibilités		1 565 782	6 216 077	654 093
Créances d'exploitation	6	27 983	15 257	23 890
Autres actifs	7	33 590	13 440	37 272
TOTAL ACTIF		60 710 029	50 151 781	59 292 850
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	64 974	23 527	72 009
Autres créditeurs divers	9	33 987	50 722	39 183
TOTAL PASSIF		98 961	74 249	111 192
ACTIF NET				
Capital	14	57 581 510	48 056 320	56 725 050
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 492 391	1 648 003	68
Sommes distribuables de l'exercice en cours		537 167	373 209	2 456 540
ACTIF NET		60 611 068	50 077 532	59 181 658
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 710 029	50 151 781	59 292 850

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	474 774	353 568	2 314 924
Revenus des obligations et valeurs assimilées		474 774	353 568	1 670 185
Revenus des titres OPCVM		-	-	644 739
Revenus des placements monétaires	11	165 540	89 320	628 303
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		640 314	442 888	2 943 227
Charges de gestion des placements	12	(64 974)	(20 024)	(222 832)
REVENU NET DES PLACEMENTS		575 340	422 864	2 720 395
Autres charges	13	(30 272)	(22 786)	(111 575)
Autres produits		29 127		7 348
RESULTAT D'EXPLOITATION		574 195	400 078	2 616 168
Régularisation du résultat d'exploitation		(37 028)	(26 869)	(159 628)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		537 167	373 209	2 456 540
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		37 028	26 869	159 628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		7 534	(18 273)	(17 487)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		25 619	140 098	(49 886)
Frais de négociation		-	(118)	(354)
RESULTAT DE LA PERIODE		607 348	521 785	2 548 441

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2010</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>607 348</u>	<u>521 785</u>	<u>2 548 441</u>
Résultat d'exploitation	574 195	400 078	2 616 168
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 534	(18 273)	(17 487)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 619	140 098	(49 886)
Frais de négociation	-	(118)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(1 921 230)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>822 062</u>	<u>6 976 274</u>	<u>15 974 974</u>
Souscriptions			
- Capital	10 438 520	16 668 735	77 413 368
- Régularisation des sommes non distribuables	1 286	8 467	(138 292)
- Régularisation des sommes distribuables	494 266	606 158	2 427 684
Rachats			
- Capital	(9 612 240)	(9 889 361)	(61 779 834)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 259)	(17 728)	133 035
- Régularisation des sommes distribuables	(495 511)	(399 997)	(2 080 987)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 429 410</u>	<u>7 498 059</u>	<u>16 602 185</u>
ACTIF NET			
En début de période	59 181 658	42 579 473	42 579 473
En fin de période	60 611 068	50 077 532	59 181 658
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	570 010	413 116	413 116
En fin de période	578 313	481 152	570 010
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,807</u>	<u>104,078</u>	<u>103,826</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,94%</u>	<u>0,99%</u>	<u>4,06%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Mars 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2011 à D : 45.473.147 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2011	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		41 471 102	42 482 244	70,09%
Obligations		34 897 350	35 682 950	58,87%
Emprunt AIL 2009/1	7 000	420 000	422 214	0,70%
Emprunt AIL 2010/1	15 000	1 500 000	1 561 792	2,58%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15 000	1 500 000	1 555 203	2,57%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10 000	1 000 000	1 040 863	1,72%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5 000	500 000	517 030	0,85%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5 000	500 000	515 005	0,85%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 021 633	1,69%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 022 410	1,69%
Emprunt ATL 2009/3	10 000	800 000	808 267	1,33%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10 000	1 000 000	1 027 041	1,69%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 027 904	1,70%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5 000	500 000	505 804	0,83%
Emprunt BTK 2009/B	5 000	450 000	451 689	0,75%
Emprunt BTK 2009/C	10 000	933 300	936 868	1,55%
Emprunt BTK 2009/D	5 000	475 000	476 949	0,79%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	300 000	309 189	0,51%
Emprunt CIL 2008/1	5 000	400 000	412 599	0,68%
Emprunt CIL 2009/2	10 000	800 000	818 882	1,35%
Emprunt CIL 2009/3	13 000	1 040 000	1 047 420	1,73%
Emprunt CIL 2010/1	30 000	3 000 000	3 084 575	5,09%
Emprunt CIL 2011/1 (taux fixe)	2 000	200 000	201 085	0,33%
Emprunt CIL 2011/1 (taux variable)	3 000	300 000	301 613	0,50%
Emprunt STB 2008/2	15 000	1 312 500	1 320 353	2,18%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5 000	450 000	450 474	0,74%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5 000	466 650	467 136	0,77%
Emprunt Sié touristique El Mouradi	3 000	240 000	246 565	0,41%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7 000	420 000	423 829	0,70%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5 000	300 000	301 279	0,50%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3 000	240 000	240 081	0,40%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10 000	800 000	819 576	1,35%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5 000	500 000	517 074	0,85%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 016 238	1,68%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15 000	1 399 950	1 430 552	2,36%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15 000	1 399 950	1 431 124	2,36%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7 000	700 000	718 100	1,18%
Emprunt Sié Meublalex 2008	10 000	1 000 000	1 025 565	1,69%
Emprunt UIB 2009/1	30 000	2 850 000	2 944 279	4,86%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10 000	1 000 000	1 011 083	1,67%
Emprunt C.H.O 2009	2 000	200 000	203 345	0,34%
Emprunt B.T.E 2010	20 000	2 000 000	2 050 262	3,38%
Bons du trésor assimilables		6 375 318	6 552 961	10,81%
BTA 10/2013	100	98 300	101 513	0,17%
BTA 02/2015	685	699 728	698 723	1,15%
BTA 07/2017	300	297 810	310 314	0,51%
BTA 07/2017	700	709 730	734 288	1,21%
BTA 07/2017	500	507 750	525 246	0,87%
BTA 03/2019	500	514 000	513 514	0,85%
BTA 03/2019	500	500 000	501 266	0,83%
BTA 05/2022	500	508 250	531 632	0,88%
BTA 05/2022	500	504 000	528 153	0,87%
BTA 05/2022	1 000	1 034 500	1 078 530	1,78%
BTA 08/2022	500	500 000	514 299	0,85%
BTA 08/2022	500	501 250	515 483	0,85%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	246 333	0,41%
BTZC 10/2016	368	198 434	246 333	0,41%
Titres OPCVM		2 970 291	2 990 903	4,93%
Actions des SICAV		2 970 291	2 990 903	4,93%
Placement Obligataire SICAV	9 500	994 317	996 901	1,64%
Sanadett SICAV	13 500	1 464 934	1 473 957	2,43%
Attijari Obligataire SICAV	5 000	511 040	520 045	0,86%
TOTAL		44 441 393	45 473 147	75,02%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2011 à D : 13.609.527 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2011	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	4 903 893	4 968 145	8,20%
BT LSTR du 20/10/2010 (pour 210 jours au taux de 5,75%)	974 038	994 189	1,64%
BT LSTR du 19/11/2010 (pour 250 jours au taux de 5,75%)	969 282	985 624	1,63%
BT LSTR du 06/01/2011 (pour 90 jours au taux de 6,12%)	1 975 889	1 998 661	3,30%
BT TL du 16/02/2011 (pour 90 jours au taux de 5,15%)	494 915	497 401	0,82%
BT TL du 16/02/2011 (pour 180 jours au taux de 5,25%)	489 769	492 270	0,81%
Comptes à terme	4 000 000	4 078 345	6,73%
Placement au 12/10/2011 (au taux de 5,15%)	2 000 000	2 038 604	3,36%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2 000 000	2 039 741	3,37%
Certificats de dépôt	4 500 000	4 563 037	7,53%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500 000	519 973	0,86%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2 000 000	2 025 157	3,34%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2 000 000	2 017 907	3,33%
Total	13 403 893	13 609 527	22,45%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011 à D : 27.983 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	27 983	15 257
Total	<u>27 983</u>	<u>15 257</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2011 à D : 33.590 contre D : 13.440 au 31/03/2010 et se détaille comme suit:

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Logiciel	44 800	-
Logiciel en cours	-	13 440
Valeur brute	<u>44 800</u>	<u>13 440</u>
Amortissements	(11 210)	-
Valeur nette	<u>33 590</u>	<u>13 440</u>

La rubrique " logiciel " englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui est amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2011 à D : 64.974 contre D : 23.527 au 31/03/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Rémunération dépositaire	1 233	4 736
Rémunération distributeur	63 741	18 791
Total	<u>64 974</u>	<u>23 527</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2011 à D : 33.987 contre D : 50.722 au 31/03/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1 045	6 320
Redevances du CMF	5 756	4 698
Rémunération du PDG	5 443	3 846
Rémunération du personnel	-	23 938
Loyer	621	2 121
Etat, taxes et versements assimilés	814	603
Publications et frais divers	2 040	2 315
Jetons de présence à payer	9 349	6 529
Dividendes à payer	1 104	352
Fournisseurs d'immobilisations (B.F.I)	4 480	-
Autres	3 335	-
Total	<u>33 987</u>	<u>50 722</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2011 à D : 474.774 contre D : 353.568 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2011	Trimestre 1 2010
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	391 789	269 248
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	82 985	84 320
TOTAL	474 774	353 568

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/03/2011 à D : 165.540 contre D : 89.320 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2011	Trimestre 1 2010
Intérêts des billets de trésorerie	74 634	23 683
Intérêts des comptes à terme	41 429	2 458
Intérêts des dépôts à vue	-	16 351
Intérêts des certificats de dépôt	49 477	46 828
TOTAL	165 540	89 320

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2011 à D : 64.974 contre D : 20.024 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Rémunération dépositaire	1 233	1 233
Rémunération distributeur	63 741	18 791
Total	64 974	20 024

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2011 à D : 30.272 contre D : 22.786 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 789	2 342
Redevance du CMF	15 935	13 223
Rémunération du PDG	3 046	1 523
Etat, taxes et versements assimilés	1 738	1 209
Loyer	370	370
Publications et frais divers	863	2 590
Jetons de présence	1 849	1 529
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 682	-
Total	30 272	22 786

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2011, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	56 725 050
Nombre de titres	570 010
Nombre d'actionnaires	299

Souscriptions réalisées

Montant	10 438 520
Nombre de titres émis	104 893
Nombre d'actionnaires nouveaux	28

Rachats effectués

Montant	(9 612 240)
Nombre de titres rachetés	(96 590)
Nombre d'actionnaires sortants	(14)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	7 534
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 619
Régularisation des sommes non distribuables	(2 973)

Capital au 31-03-2011

Montant	57 581 510
Nombre de titres	578 313
Nombre d'actionnaires	313

**SITUATION TRIMESTRIELLE D'AXIS TRESORERIE SICAV
ARRETEE AU 31/03/2011**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31 MARS 2011.

En notre qualité de commissaire aux comptes d'AXIS TRESORERIE SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

En outre nous formulons les observations suivantes :

- L'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-03-2011, en des obligations émises par un même émetteur à hauteur de 10,42%. Cette situation est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2011, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des SICAV. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2011.

- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2011, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des liquidités et quasi liquidités à des taux se situant en dessous de la limite réglementaire de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des SICAV. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2011.

En dehors de ces observations, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2011, tels qu'annexés au présent avis.

**Le Commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE**

AXIS TRESORERIE SICAV
BILAN ARRETE AU 31-03-11
 (Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1- Portefeuille-titres	3.1	28 681 717	26 380 646	26 840 764
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 858 685	1 678 508	841 552
Obligations et valeurs assimilées		26 823 032	24 702 138	25 999 212
AC2- Placements monétaires et disponibilités		9 321 662	8 312 581	8 277 593
Placements monétaires	3.3	2 108 878	5 204 030	7 034 249
Disponibilités		7 212 784	3 108 551	1 243 344
AC4- Autres actifs		25 517	1 417	28 596
TOTAL ACTIF		38 028 896	34 694 644	35 146 953
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs		41 020	36 227	40 365
PA2- Autres créditeurs divers		46 507	38 488	38 313
TOTAL PASSIF		87 527	74 715	78 678
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	3.5	36 569 458	33 091 924	33 987 482
CP2- Sommes distribuables		1 371 911	1 528 005	1 080 793
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 160 101	1 274 305	191
b - Sommes distribuables de l'exercice		211 810	253 700	1 080 602
ACTIF NET		37 941 369	34 619 929	35 068 275
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		38 028 896	34 694 644	35 146 953

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2011 au 31-03-2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-03-11 au 31-03-11	Période du 01-03-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31/12/2010
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	307 178	292 104	1 409 437
	Dividendes	-	-	223 144
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.2 307 178	292 104	1 186 293
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.4 44 633	77 763	365 990
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	351 811	369 867	1 775 427
CH1-	Charges de gestion des placements	3.6 -96 941	-83 451	-400 527
	REVENU NET DES PLACEMENTS	254 870	286 416	1 374 900
CH-2	Autres charges	3.7 -15 102	-14 755	-72 769
	RESULTAT D'EXPLOITATION	239 768	271 661	1 302 131
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	-27 958	-17 961	-221 529
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	211 810	253 700	1 080 602
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	27 958	17 961	221 529
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 582	10 355	12 968
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 796	22 640	305 538
	Frais de négociation	-	-	-181
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	341 146	304 656	1 620 456

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2011 au 31-03-11

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31/12/10
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	341 146	304 656	1 620 456
Résultat d'exploitation	239 768	271 661	1 302 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 582	10 355	12 968
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	88 796	22 640	305 538
Frais de négociation	-	-	-181
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	-	-	-1 693 549
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	2 531 948	-442 179	383 918
a / Souscriptions	28 888 875	35 377 650	211 352 880
Capital (Souscription)	27 921 096	33 938 872	205 068 951
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	18 447	11 687	42 572
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	949 332	1 427 091	6 241 357
b / Rachats	-26 356 927	-35 819 829	-210 968 962
Capital (Rachat)	-25 427 093	-34 345 158	-204 764 908
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	-31 852	-13 958	-144 945
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	-897 982	-1 460 713	-6 059 109
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 873 094	-137 523	310 825
<u>ACTIF NET</u>			
en début de période	35 068 275	35 068 275	34 757 452
en fin de période	37 941 369	34 619 929	35 068 275
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>			
en début de période	327 337	324 390	324 390
en fin de période	351 357	320 452	327 337
VALEUR LIQUIDATIVE	107,985	108,035	107,132
TAUX DE RENDEMENT	3,23%	3,36%	3,70%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2011**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-11 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 28 681 717 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/11	% de l'actif net
TITRES OPCVM	57 831	1 806 237	1 858 685	4,90%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	100 255	0,26%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	544 418	1,43%
GO SICAV	2 301	237 049	239 017	0,63%
SANADETT SICAV	8 930	969 011	974 995	2,57%
Obligations et valeurs assimilées	194 350	25 858 759	26 823 032	67,18%
Emprunts d'Etat	9 150	9 609 940	9 859 378	21,89%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 566 329	2,71%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 089 211	5,50%
BTA_5.6_08/2022	1 000	974 000	1 002 598	2,64%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 100 156	2,89%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 138 436	2,99%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 962 648	5,16%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 243 144	9,13%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 243 144	9,13%
Emprunts de sociétés	180 500	13 381 319	13 720 510	36,16%
AB_10A_29/01	1 000	60 000	60 451	0,16%
AB_20A_21/05	3 000	270 000	283 049	0,75%
AB09/B_15A_30/09	5 000	466 665	476 745	1,26%
AB2010_15A_31/08	7 000	700 000	717 597	1,89%
ATB_10A_25/05	2 000	140 000	145 043	0,38%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 036 604	2,73%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	672 000	699 764	1,84%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	200 000	206 069	0,54%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	60 000	62 616	0,17%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	400 000	415 961	1,10%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	240 000	242 480	0,64%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	300 000	308 166	0,81%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 007 956	2,66%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	505 285	1,33%
BTE2009_10A_15/09	5 000	450 000	460 253	1,21%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	96 000	97 368	0,26%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	100 000	100 046	0,26%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	440 000	451 409	1,19%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	200 000	201 083	0,53%
HL08/1_5A_12/05	3 000	180 000	188 820	0,50%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	80 000	83 750	0,22%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	120 000	124 821	0,33%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	120 000	124 821	0,33%
STB08/2_16A_18/02	10 000	875 000	880 236	2,32%
TL06/1_5A_15/11	3 000	60 000	61 171	0,16%
TL07/1_5A_28/10	5 000	200 000	201 795	0,53%
UF08_5A_14/03	7 000	280 000	280 716	0,74%
UF10_5A_14/02/2011	2 000	200 000	201 116	0,53%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 546 654	3 656 960	9,64%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	285 000	294 428	0,78%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	140 000	143 931	0,38%
TOTAL	252 181	27 664 996	28 681 717	72,08%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-10 au 31-12-10
Revenus des actions	-	-	223 144
Revenus des BTA	111 020	79 463	379 829
Revenus des BTZ	40 423	37 997	157 759
Revenus des obligations de sociétés	155 735	174 644	648 706
Total	307 178	292 104	1 409 438

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-11 à 2 108 878 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/11	% actif net
Billets de Trésorerie	1 567 548	1 607 265	4,24%
SERV_500_6,5%_9M	481 210	495 802	1,31%
STEQ_500_6,7_190J_03012011	486 338	492 666	1,30%
SERV_600_6.65_18M_1	600 000	618 797	1,63%
Dépôt à terme	500 000	501 613	1,32%
ABC_500_04032010	500 000	501 613	1,32%
TOTAL	2 067 548	2 108 878	5,56%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-10-10 au 31-12-10
Revenus des billets de trésorerie	28 341	55 720	206 022
Revenus des BTC	-	3 944	14 353
Revenus des autres placements monétaires	16 292	18 099	130 396
Revenus compte courant rémunéré	-	-	15 219
Total	44 633	77 763	365 990

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 2 873 094 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	2 581 976
Variation de la part Revenu	291 118
Variation de l'Actif Net	2 873 094

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant:	33 987 482
Nombre de titres :	327 337
Nombre d'actionnaires :	550

Souscriptions réalisées

Montant:	27 921 096
Nombre de titres émis :	268 911
Nombre d'actionnaires nouveaux :	133

Rachats effectués

Montant:	25 427 093
Nombre de titres rachetés :	244 891
Nombre d'actionnaires sortants :	115

Capital au 31-03-2011

Montant:	36 481 484 *
Nombre de titres :	351 357
Nombre d'actionnaires :	568

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2011 au 31/03/2011).

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part capital de début de période	36 481 484
Variations des plus ou moins values potentielles	12 582
Plus values réalisées sur cession de titres	88 796
Régularisation des sommes non distribuables	-13 404
Capital au 31-03-2011	36 569 458

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du premier trimestre 2011 s'élève à 96 941 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	95 503
Rémunération du dépositaire	1 438
Total	96 941

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Montant
Rémunération du CAC	2 250
Redevance CMF	10 612
TCL	870
Frais de publicité	1 366
Charges diverses	4
Total	15 102

CAP OBLIG SICAV
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31-03-2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de CAP OBLIG SICAV est employé, à la date du 31-03-2011 à raison de 24,38% dans des liquidités ce qui est en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

En dehors de l'observation précitée, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2011, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-03-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2011</u>	<u>31/03/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	21 524 749	18 006 505	21 467 952
Obligations et valeurs assimilées		21 299 378	17 760 935	21 237 848
Autres valeurs		225 371	245 571	230 104
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		6 929 800	6 732 226	8 021 350
Placements monétaires	3.3	6 867 850	6 531 426	7 986 579
Disponibilités		61 950	200 799	34 771
Total Actif		28 454 549	24 738 731	29 489 302
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs		21 399	18 385	23 362
PA2 - Autres créditeurs divers		5 432	4 748	6 112
Total Passif		26 831	23 133	29 474
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.5	28 147 365	23 502 201	28 310 966
CP2 - Sommes distribuables		280 353	1 213 397	1 148 863
Sommes distribuables des exercices antérieurs		271	963 907	115
Sommes distribuables de l'exercice		280 082	249 490	1 148 748
Actif Net		28 427 718	24 715 598	29 459 828
Total Passif et Actif Net		28 454 549	24 738 731	29 489 302

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2011 au 31-03-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31-12-10
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	280 149	248 668	1 026 129
Revenus des obligations et valeurs assimilées		277 517	246 192	1 015 861
Revenus des autres valeurs		2 632	2 477	10 268
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	57 094	47 590	244 911
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		337 243	296 259	1 271 040
CH1 - Charges de gestion des placements	3.6	-61 221	-51 338	-229 315
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		276 022	244 920	1 041 725
CH2 - Autres charges	3.7	-7 760	-6 541	-29 088
RESULTAT D'EXPLOITATION		268 262	238 379	1 012 637
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		11 821	11 111	136 111
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		280 082	249 490	1 148 748
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-11 821	-11 111	-136 111
RESULTAT NET DE LA PERIODE		268 261	238 379	1 012 637

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 01-01-2011 au 31-03-2011

(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31-12-10
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations</u>	268 261	238 379	1 012 637
	Résultat d'exploitation	268 261	238 379	1 012 637
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>	-1 136 011	0	-924 408
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>	-164 360	2 388 565	7 282 945
	a / Souscriptions	9 625 854	10 481 834	78 409 285
	Capital	9 266 171	10 017 910	76 111 214
	Régularisation des sommes distribuables	359 684	463 924	2 298 071
	b / Rachats	-9 790 215	-8 093 269	-71 126 340
	Capital	-9 429 771	-7 734 122	-69 018 661
	Régularisation des sommes distribuables	-360 444	-359 147	-2 107 679
	Variation de l'actif net	-1 032 110	2 626 944	7 371 174
AN4 -	<u>Actif net</u>			
	Début de période	29 459 828	22 088 654	22 088 654
	Fin de période	28 427 718	24 715 598	29 459 828
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>			
	Début de période	282 417	211 665	211 665
	Fin de période	280 785	234 447	282 417
	Valeur liquidative	101,244	105,421	104,313
AN6 -	Taux de rendement annualisé (%)	3,88%	4,14%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2011

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à la valeur de marché du 31-03-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2011 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2011 à 21 524 749 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2011	% de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées	143 600	20 672 150	21 299 378	74,92%
Emprunts d'Etat	11 000	11 016 900	11 408 396	40,13%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 377 889	29,47%
BTA MARS 2012 6%	3 000	3 023 800	3 030 507	10,66%
Emprunts de sociétés	132 600	9 655 250	9 890 982	34,79%
AIL 2008	7 000	420 000	430 948	1,52%
ATB 2007/1	3 000	243 750	253 362	0,89%
ATL 2006/1	16 000	960 000	999 667	3,52%
ATL 2008/1	5 000	300 000	313 080	1,10%
CIL 2008/1	9 500	570 000	587 457	2,07%
SIHM2008	3000	300 000	308 458	1,09%
STM2007	5 000	400 000	410 940	1,45%
T-LEASING 2006-1	10 000	200 000	203 904	0,72%
TL 2007-1	4 600	184 000	186 491	0,66%
TL 2007-2	3 000	120 000	121 078	0,43%
UIB 2009/1	2 500	237 500	245 356	0,86%
UTL 2005-1	10 000	400 000	411 232	1,45%
WIFACK LEASING 2006/1	1 000	20 000	20 783	0,07%
HL 2010/1	3 000	300 000	309 907	1,09%
HL 2010/2	2 000	200 000	203 010	0,71%
BTE 2010	2 000	200 000	204 498	0,72%
CIL 2010/1	9 000	900 000	925 373	3,26%
CIL 2010/2	2 000	200 000	203 510	0,72%
ATL 2010/1	10 000	1 000 000	1 027 040	3,61%
ATL 2010/2	5 000	500 000	505 544	1,78%
EWL 2010	20 000	2 000 000	2 019 344	7,10%
FCC	300	224 093	225 371	0,79%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P1	100	24 093	24 220	0,09%
FCC BIAT -CREDIIMMO2P2	200	200 000	201 151	0,71%
Total	143 900	20 896 243	21 524 749	75,72%

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 totalisent 280 149 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2011 au 31-03-2011	Période du 01-01-2010 au 31-03-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des obligations de sociétés	111 818	80 492	343 860
Revenus des obligations d'Etat	165 699	165 699	672 001
Revenus des FCC	2 632	2 477	10 268
Total	280 149	248 668	1 026 129

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2011 à 6 867 850 DT contre 6 531 426 DT au 31-03-2010.

Le détail et caractéristiques des placements monétaires à la date du 31-03-2011 sont présentés au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2011	% actif net
Placement à terme	6 850	6 850 000	6 867 850	24,16%
Total	6 850	6 850 000	6 867 850	24,16%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 57 094 DT pour la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre du premier trimestre 2011.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des placements à terme	57 094	32 515	229 836
Revenus des BTC	0	15 075	15 075
Total	57 094	47 590	244 911

3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève -1 032 110 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-163 600
Variation de la part Revenu	-868 510
Variation de l'Actif Net	-1 032 110

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2011

Montant:	28 310 966
Nombre de titres:	282 417
Nombre d'actionnaires :	491

Souscriptions réalisées

Montant:	9 266 171
Nombre de titres émis:	92 435
Nombre d'actionnaires nouveaux :	109

Rachats effectués

Montant:	-9 429 771
Nombre de titres rachetés:	94 067
Nombre d'actionnaires sortant:	85

Capital au 31-03-2011

Montant:	28 147 365
Nombre de titres:	280 785
Nombre d'actionnaires :	515

3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par CAP OBLIG SICAV. Les charges de gestion se sont élevées à 61 221 DT au cours de de la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011.

3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

SICAV SECURITY
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31-03-2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2011 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV SECURITY est employé, à la date du 31-03-2011 à raison de 90,03% dans des actions, des obligations et des bons de trésor assimilables ce qui est en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.
- L'actif net de SICAV SECURITY est employé à la date du 31-03-2011 à raison de 5,10% dans des actions d'OPCVM ce qui est en dépassement de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.
- L'actif net de SICAV SECURITY est employé à la date du 31-03-2011 en des titres émis par un même émetteur, il s'agit des titres Attijari Leasing , CIL et Hannibal Lease respectivement à hauteur de 10,39%, 13,79% et 13,83% de l'actif net ce qui est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'art 29 du code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

En dehors des observations précitées, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2011, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE au 31-03-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

		31/03/2011	31/03/2010	31/12/2010
ACTIF				
AC1 -	Portefeuille titres	873 566	983 168	950 165
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 227 098	478 926	306 324
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 646 468	504 243	643 841
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	97 992	270 730	308 208
	Placements monétaires	3.4 70 609	255 788	301 210
	Disponibilités	27 383	14 942	6 998
	Total Actif	971 558	1 253 899	1 258 373
PASSIF				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	977	1 208	1 335
PA2 -	Autres créditeurs divers	251	277	326
	Total Passif	1 228	1 484	1 661
ACTIF NET				
CP1 -	Capital	3.6 963 659	1 218 790	1 228 167
CP2 -	Sommes distribuables	6 671	33 624	28 546
	Sommes distribuables des exercices	47	29 496	56
	Sommes distribuables de l'exercice	6 624	4 128	28 490
	Actif Net	970 330	1 252 414	1 256 713
	Total Passif et Actif Net	971 558	1 253 899	1 258 373

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-10 au 31-03-10	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le 31-12-10
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.3 9 016	5 805	40 944
	Dividendes	1 989	0	13 534
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 027	5 805	27 410
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3.5 1 000	2 071	9 860
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	10 016	7 875	50 804
CH1 -	Charges de gestion des placements	3.7 -2 946	-3 558	-16 936
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS	7 070	4 317	33 868
CH2 -	Autres charges	3.8 -318	-322	-2 029
	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 752	3 994	31 838
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation	-128	134	-3 349
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	6 624	4 128	28 490
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	128	-134	3 349

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-55 876	7 066	-125 207
Frais de négociation	-156	0	-1 367
Plus ou moins values réalisées sur cessions de	18 060	0	218 915
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-31 220	11 061	124 180

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2011 au 31-03-2011
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-11 au 31-03-11	Période du 01-01-10 au 31-03-10	Exercice clos le le 31-12-10
AN1 - Variation de l'actif net résultant des opérations	-31 220	11 061	124 181
Résultat d'exploitation	6 752	3 994	31 838
Variation des plus ou moins values potentielles sur	-55 876	7 066	-125 207
Plus ou moins values réalisées sur cessions de	18 060	0	218 915
Frais de négociation de titres	-156	0	-1 367
AN2 - Distribution de dividendes	-23 163	0	-29 145
AN3 - Transactions sur le capital	-231 999	23 296	-56 379
a / Souscriptions	85 023	268 569	1 766 826
Capital	83 839	257 307	1 672 362
Régularisation des sommes non distribuables	-770	4 261	63 854
Régularisation des sommes distribuables	1 954	7 001	30 609
b / Rachats	-317 022	-245 273	-1 823 205
Capital	-312 094	-235 108	-1 707 938
Régularisation des sommes non distribuables	2 489	-3 837	-81 555
Régularisation des sommes distribuables	-7 417	-6 327	-33 713
Variation de l'actif net	-286 383	34 357	38 656
AN4 - Actif net			
Début de période	1 256 713	1 218 057	1 218 057
Fin de période	970 330	1 252 414	1 256 713
AN5 - Nombre d'actions			
Début de période	75 970	78 313	78 313
Fin de période	61 851	79 775	75 970
Valeur liquidative	15,688	15,699	16,542
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	-11,74%	3,79%	8,73%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2011

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2011 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2011 un montant de 227 098 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2011	% de l'actif net
Premier marché	14 112	59 907	120 692	12,44%
ADWYA	4 804	11 137	27 791	2,86%
BT	2 600	6 241	28 699	2,96%
MAGASIN GENERAL	175	6 181	20 348	2,10%
SFBT	2 000	12 145	22 318	2,30%
SFBT DA	2 000	994	1 740	0,18%
TPR	533	1 809	2 696	0,28%
Ennakel Automobile	2 000	21 400	17 100	1,76%
Second marché	1 600	9 778	57 322	5,91%
MONOPRIX	1 600	9 778	57 322	5,91%
Titres OPCVM	489	51 401	49 501	5,10%
CAP OBLIG SICAV	489	51 401	49 501	5,10%
Ajust Détachement DA Carthage			-417	
<i>Total</i>	16 201	121 085	227 098	23,45%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2011 un montant de 646 468 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2011	% de l'actif net
ATTIJARI Leasing	1 000	100 000	100 796	10,39%
AIL 2008	1 000	60 000	61 564	6,34%
ATL 2009/3	600	48 000	48 496	5,00%
ATL2006/1	500	30 000	31 240	3,22%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	60 662	6,25%
CIL 2008/1	500	30 000	30 919	3,19%
TL 2007-1	400	16 000	16 217	1,67%
UIB 2009/1	500	47 500	49 071	5,06%
WIFEK Leasing 2006/1	500	10 000	10 392	1,07%
HL 2010/1	1 300	130 000	134 293	13,84%
CIL 2010/1	1 000	100 000	102 819	10,60%
<i>TOTAL</i>	7 900	631 500	646 468	66,62%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9 016 TND pour la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2011 au 31-03-2011	Période du 01-01-2010 au 31-03-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des actions (dividendes)	1 989	0	13 534
Revenus des obligations et valeurs	7 027	5 805	27 410
<i>Total</i>	9 016	5 805	40 944

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2011 à 70 609 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2011	% de l'actif net
Placement à terme	70	70 000	70 609	7,28%
<i>Total</i>	70	70 000	70 609	7,28%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 000 TND pour la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2011 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2011 au 31-03-2011	Période du 01-01-2010 au 31-03-2010	Exercice clos le 31-12-2010
Revenus des autres placements	1 000	2 071	9 860
<i>Total</i>	1 000	2 071	9 860

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à – 286 383 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-264 507
Variation de la part Revenu	-21 876
<i>Variation de l'Actif Net</i>	-286 383

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2011 se détaillent ainsi

Capital au 01-01-2011

Montant: 1 228 167
Nombre de titres: 75 970
Nombre d'actionnaires : 74

Souscriptions réalisées

Montant: 83 839
Nombre de titres émis: 5 186
Nombre d'actionnaires nouveaux : 2

Rachats effectués

Montant: -312 094
Nombre de titres rachetés: 19 305
Nombre d'actionnaires sortant: 4

Capital au 31-03-2011

Montant: 999 912 *
Nombre de titres: 61 851
Nombre d'actionnaires : 72

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2011. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2011 au 31-03-2011).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

<i>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</i>	999 912
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	-55 876
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	18 060
Frais de négociation	-156
Régularisation des sommes non distribuables de la période	1 719
<i>Capital au 31-03-2011</i>	963 659

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY. Le montant des charges de gestion de placements pour la période allant du 01-01-2011 au 31-03-2011 est de 2 946 TND.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.

SICAV BNA
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 75,35% de l'actif total au 31 mars 2011. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	2 190 463	3 488 745	2 675 677
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 069 455	3 340 030	2 514 667
- Titres OPCVM		121 008	148 715	161 010
Placements monétaires et disponibilités :		716 667	461 141	721 347
- Placements à terme	3.2	715 824	460 472	721 056
- Disponibilités		843	669	291
Débiteurs divers		-	398 109	-
TOTAL ACTIF		2 907 130	4 347 995	3 397 024
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	9 143	14 012	298
Autres créditeurs divers	3.4	106 472	15 065	78 841
Total passif		115 615	29 077	79 139
ACTIF				
Capital		2 783 740	4 320 878	3 292 174
Capital en nominal :	3.5	3 315 300	4 434 200	3 403 100
- Capital début de période		3 403 100	3 653 100	3 653 100

- Emission en nominal		814 800	5 294 400	17 142 000
- Rachat en nominal		-902 600	-4 513 300	-17 392 000
Sommes non distribuables :	3.6	-531 560	-113 322	-110 926
- Des exercices antérieurs		-110 926	-347 591	-347 591
- De l'exercice en cours		-420 634	234 269	236 665
Sommes distribuables :		7 775	-1 960	25 711
- Sommes distribuables de l'exercice en	3.7	-17 270	-27 585	25 680
- Sommes distribuables de l'exercice clos		25 030	25 592	-
- Report à nouveau		15	33	31
Actif net		2 791 515	4 318 918	3 317 885
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 907 130	4 347 995	3 397 024

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	-	110 783
- Dividendes		-	-	109 711
- Revenus des titres OPCVM		-	-	1 072
Revenus des placements à terme	4.2	5 305	6 415	24 272
Total des revenus des placements		5 305	6 415	135 055
Charges de gestion des placements	4.3	-9 142	-14 012	-46 357
Revenus nets des placements		-3 837	-7 597	88 698
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 613	-18 162	-56 899
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-15 450	-25 759	31 799
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 820	-1 826	-6 119
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA		-17 270	-27 585	25 680
Régularisation du résultat d'exploitation		1 820	1 826	6 119
Variation des plus (ou moins) values		-362 525	47 033	-419 600
Plus (ou moins) values réalisées sur		16 759	284 949	974 381
Frais de négociation		-396	-14 714	-54 962
SOMMES NON DISTRIBUABLES		-346 162	317 268	499 819
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	-361 612	291 509	531 618

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-15 450	-25 759	31 799
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-362 525	47 033	-419 600
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	16 759	284 949	974 381
	Frais de négociation	-396	-14 714	-54 962
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-21 111
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	814 800	5 294 400	17 142 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-129 899	-278 527	103 753
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	6 155	28 770	-41 827
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-4 040	-	-
	Rachats :			
	- Capital	-902 600	-4 513 300	-17 392 000

	- Régularisation des sommes non distribuables	55 427	195 528	-366 907
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-6 819	-26 084	35 738
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	2 218	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		-526 370	992 296	-8 736
ACTIF NET	En début de période	3 317 885	3 326 621	3 326 621
	En fin de période	2 791 515	4 318 917	3 317 885
NOMBRE D' ACTIONS	En début de période	34 031	36 531	36 531
	En fin de période	33 153	44 342	34 031
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	97,495	91,063	91,062
	En fin de période	84,200	97,400	97,495
TAUX DE RENDEMENT		-13,64%	6,96%	7,70%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 1^{er} TRIMESTRE 2011

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2011, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2011	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 681 937	2 054 707	-627 229	73,605	-
- ADWYA	30 000	251 574	173 550	-78 024	6,217	0,273
- ARTES	16 500	228 170	173 102	-55 069	6,201	0,065
- BH	5 000	160 003	105 915	-54 088	3,794	0,028
- BNA	7 450	101 574	83 202	-18 372	2,981	0,023
- BT	8 000	93 069	88 304	-4 765	3,163	0,007
- BTE (ADP)	4 000	106 952	116 800	9 848	4,184	0,400
- CIL	2 700	90 325	66 401	-23 924	2,379	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	91 089	-58 986	3,263	0,030
- ESSOUKNA	51 000	331 837	298 860	-32 977	10,706	1,696
- ENNAKL	12 000	162 625	102 600	-60 025	3,675	0,040
- POULINA	14 090	134 560	108 493	-26 067	3,887	0,008
- SALIM	6 000	137 730	162 060	24 330	5,805	0,225
- SFBT	16 885	208 911	188 420	-20 491	6,750	0,026
- SIMPAR	3 083	168 164	120 237	-47 927	4,307	0,385
- SIMPAR NG	154	7 869	5 978	-1 891	0,214	0,019
- SOPAT	12 500	57 150	41 263	-15 888	1,478	0,106
- STB	13 000	288 640	126 100	-162 540	4,517	0,052
- TL	82	2 710	2 335	-375	0,084	0,001
OPCVM :		116 954	121 008	4 055	4,335	-
- CONFIANCE FCP	500	66 954	61 286	-5 668	2,195	-
- PROGRES FCP	500	50 000	59 723	9 723	2,139	-
Droits :		15 951	14 747	-1204	0,528	-
- ABDA381/27	2	1	6	4	0,000	0,000
- SFBT 11	16 885	15 703	14 690	-1 013	0,526	0,017
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		2 814 841	2 190 463	-624 379	78,469	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2011	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	713	713 000	2 824	715 824	25,64
Total en Dinars		713 000	2 824	715 824	25,64

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 852	13 721	1
Dépositaire (BNA)	291	291	297
Total en Dinars	9 143	14 012	298

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Administrateurs - jetons de présence	3 339	3 300	-
Commissaire aux comptes	2 209	9 447	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	212	360	251
Rachat en bourse	96 933	-	68 425
Autres (personnel...)	3 779	1 958	1 205
Total en Dinars	106 472	15 065	78 841

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Capital début de période :			
- Montant	3 403 100	3 361 100	3 653 100
- Nombre de titres	34 031	36 531	36 531
- Nombre d'actionnaires	162	169	169
Souscriptions réalisées :			
- Montant	814 800	5 294 400	17 142 000
- Nombre de titres	8 148	52 944	171 420
Rachats effectués :			
- Montant	-902 600	-4 513 300	-17 392 000
- Nombre de titres	9 026	45 133	173 920
Capital fin de période :			
- Montant	3 315 300	4 142 200	3 403 100
- Nombre de titres	33 153	41 422	34 031
- Nombre d'actionnaires	158	171	162

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-110 926	-885 172	-347 591
- Résultat non distribuable exercice clos	-347 591	-885 172	-885 172
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	103 753	-1 495 265	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	-366 907	1 394 736	1 394 736
- Résultat non distribuable de la période antérieure	499 819	638 110	638 110
Sommes non distribuables de la période en cours :	-420 634	234 269	236 665
- Résultat non distribuable de la période en cours	-346 162	317 268	499 819
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-129 899	-278 527	103 753
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	55 427	195 528	-366 907
Total en Dinars	-531 560	-650 903	-110 926

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 mars 2011	31 mars 2010	31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	-15 450	-25 759	31 799
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-1 820	-1 826	-6 119
Total en Dinars	-17 270	-27 585	25 680

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Dividendes des actions	-	-	109 711

Revenus des titres OPCVM	-	-	1 072
Total en Dinars	-	-	110 783

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Revenus du compte placement BNA	5 305	6 415	24 272
Total en Dinars	5 305	6 415	24 272

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Rémunération du gestionnaire	8 851	13 721	45 177
Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total en Dinars	9 142	14 012	46 357

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Primes et indemnités	4 438	10 356	24 090
Jetons de présence	3 339	3 336	13 537
Redevance CMF	632	980	4 064
Honoraires	2 209	2 466	10 938
Autres	995	1 024	4 270
Total en Dinars	11 613	18 162	56 899

NOTE N°4.5 : RESULTAT DE LA PERIODE

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	-15 450	-25 759	31 799
Résultat non distribuable (*)	-346 162	317 268	499 819
Total en Dinars	-361 612	291 509	531 618

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Variation des plus ou moins-values potentielles	-362 525	47 033	-419 600
Plus ou moins-values réalisées	16 759	284 949	974 381
Frais de négociation	-396	-14 714	-54 962
Total en Dinars	-346 162	317 268	499 819

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2011

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** pour la période allant du premier janvier au 31 Mars 2011, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 462.687.663 DT et un résultat de la période de 4.298.563 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, comprenant le bilan au 31 Mars 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** arrêtés au 31 Mars 2011, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-conclusion :

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements à terme en comptes ouverts auprès de la BNA, représentent au 31 Mars 2011 **28,49% de l'actif** de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, soit 8,49% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 31 Mars 2011
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31 Mars		Au 31 décembre
		2011	2010	2010
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	307 820 240	258 927 178	299 709 967
Obligations		164 978 915	130 206 695	159 609 722
BTA		91 382 817	78 025 611	88 849 692
BTZc		27 959 171	26 484 829	27 586 650
FCC		3 103 875	4 639 975	3 448 609
OPCVM		20 395 462	19 570 068	20 215 294
Placements monétaires et disponibilités		154 867 423	130 826 861	122 822 301
Placements monétaires	5	23 059 572	29 893 753	31 972 066
Placements à terme	6	131 807 563	100 932 451	90 848 870
Disponibilités	7	289	657	1 365
Créances d'exploitation	8	-	132 000	-
Intérêts à recevoir		-	32 000	-
Titres de créances échus		-	100 000	-
TOTAL ACTIF		462 687 663	389 886 038	422 532 268
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	519 207	444 637	539 830
Autres créditeurs divers	10	1 346 604	513 169	330 209
Total passif		1 865 811	957 806	870 039
ACTIF NET				
Capital	11	438 997 045	369 502 209	405 446 200

Sommes distribuables		21 824 807	19 426 023	16 216 029
de la période	12	4 272 753	3 572 922	16 212 841
de l'exercice clos		17 552 055	15 850 197	-
Report à nouveau		-	2 904	3 188
Total actif net		460 821 852	388 928 232	421 662 229
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		462 687 663	389 886 038	422 532 268

ETAT DE RESULTAT
Période close le 31 Mars 2011
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	13	3 473 655	2 856 229	12 990 866
Revenus des obligations		1 838 973	1 368 831	6 200 001
Revenus des BTNB, BTA et BTZc		1 597 564	1 440 827	5 982 921
Revenus des OPCVM & FCC		37 118	46 571	807 944
Revenus des placements monétaires	14	255 529	292 433	1 182 091
Revenus des placements à terme	15	1 083 771	941 359	4 965 074
Total des revenus de placement		4 812 956	4 090 022	19 138 031
Charges de gestion des placements	16	(519 207)	(444 637)	(2 028 299)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 293 749	3 645 385	17 109 732
Autres charges d'exploitation	17	(137 676)	(122 716)	(541 500)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 156 072	3 522 669	16 568 232
Régularisation du résultat d'exploitation		116 680	50 253	(355 391)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 272 753	3 572 922	16 212 841
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(116 680)	(50 253)	355 391
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		142 490	134 594	(18 330)
Plus ou moins values réalisées sur titres		-	15 748	36 822
RESULTAT DE LA PERIODE		4 298 563	3 673 011	16 586 723

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période close le 31 Mars 2011
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2011	Période du 01/01 au 31/03/2010	Période du 01/01 au 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS			
Résultat d'exploitation	4 156 072	3 522 669	16 568 232
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	142 490	134 594	(18 330)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	15 748	36 822
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	1 336 025	1 699 553	(14 150 360)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
Capital	86 751 800	111 224 500	438 974 700
Régularisation des sommes non distribuables	(36 473)	(42 251)	(367 110)
Régularisation des sommes distribuables	367 546	495 087	8 017 345
Rachats			
Capital	(53 328 900)	(71 605 900)	(363 239 700)
Régularisation des sommes non distribuables	21 928	22 072	306 372
Régularisation des sommes distribuables	(250 866)	(444 834)	(8 372 735)
VARIATION DE L'ACTIF NET	39 159 623	45 021 238	77 755 234
ACTIF NET			
En début de période	421 662 229	343 906 995	343 906 995
En fin de période	460 821 852	388 928 232	421 662 229
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	4 056 710	3 299 360	3 299 360
En fin de période	4 390 939	3 695 546	4 056 710
VALEUR LIQUIDATIVE			
En début de période	103,941	104,234	104,234
En fin de période	104,948	105,242	103,941
TAUX DE RENDEMENT	3,93%	3,92%	3,83%

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2011, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise au 31 Mars 2011 la somme de 307.820.240 DT contre 258.927.178 DT au 31 Mars 2010 et se détaille comme suit :

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
I- OBLIGATIONS		161 073 360	3 905 555	164 978 915	35,80%	35,66%
Tunisie Leasing 2006-1	14 000	280 000	5 466	285 466	0,06%	0,06%
Tunisie Leasing 2007	20 000	800 000	29 952	829 952	0,18%	0,18%
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	600 000	8 124	608 124	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	600 000	5 388	605 388	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	900 000	35 256	935 256	0,20%	0,20%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	900 000	16 032	916 032	0,20%	0,20%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	600 000	5 472	605 472	0,13%	0,13%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	450 000	1 920	451 920	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	740 000	252	740 252	0,16%	0,16%
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	2 000 000	68 288	2 068 288	0,45%	0,45%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	3 000 000	47 712	3 047 712	0,66%	0,66%

Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	1 200 000	28 608	1 228 608	0,27%	0,27%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 000	2 000 000	7 904	2 007 904	0,44%	0,43%
AB 2008/15A	10 000	866 660	38 896	905 556	0,20%	0,20%
AB 2008/20A	30 000	2 700 000	130 488	2 830 488	0,61%	0,61%
AB 2009/15A	60 000	5 599 800	120 960	5 720 760	1,24%	1,24%
AB 2010	30 000	3 000 000	75 432	3 075 432	0,67%	0,66%
AIL2007	10 000	400 000	6 328	406 328	0,09%	0,09%
AIL2008	10 000	600 000	15 640	615 640	0,13%	0,13%
AIL2009-1	7 000	420 000	2 212	422 212	0,09%	0,09%
AIL2010-1	15 000	1 500 000	61 788	1 561 788	0,34%	0,34%
AIL2011-1	20 000	2 000 000	-	2 000 000	0,43%	0,43%
AMEN BANK 2001	10 000	200 000	8 616	208 616	0,05%	0,05%
AMEN BANK 2007	20 000	1 200 000	9 024	1 209 024	0,26%	0,26%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	196 040	4 596 040	1,00%	0,99%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	183 040	5 183 040	1,12%	1,12%
ATL 2006/1	27 000	1 620 000	66 938	1 686 938	0,37%	0,36%
ATL 2007-2	30 000	1 200 000	36 408	1 236 408	0,27%	0,27%
ATL 2008/1	30 000	1 800 000	78 480	1 878 480	0,41%	0,41%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	51 096	1 551 096	0,34%	0,34%
ATL 2009	30 000	2 400 000	95 760	2 495 760	0,54%	0,54%
ATL 2009/2	19 000	1 900 000	41 390	1 941 390	0,42%	0,42%
ATL 2009/3	30 000	2 400 000	24 984	2 424 984	0,53%	0,52%
ATL 2010-1	75 000	7 500 000	202 800	7 702 800	1,67%	1,66%
ATL 2010-2	35 000	3 500 000	39 060	3 539 060	0,77%	0,76%
BH 2007	70 000	5 600 000	80 976	5 680 976	1,23%	1,23%
BH 2009	50 000	5 000 000	53 200	5 053 200	1,10%	1,09%

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
BH 2009	10 000	1 000 000	10 640	1 010 640	0,22%	0,22%
BNA SUB 2009	50 000	4 666 500	198 280	4 864 780	1,06%	1,05%
BTE 2004	1 100	22 000	781	22 781	0,00%	0,00%
BTE 2009	41 100	3 699 000	84 271	3 783 271	0,82%	0,82%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	10 000	1 000 000	22 336	1 022 336	0,22%	0,22%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	30 000	3 000 000	67 008	3 067 008	0,67%	0,66%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	1 000 000	25 128	1 025 128	0,22%	0,22%
BTKD/2006	35 000	700 000	9 968	709 968	0,15%	0,15%
BTK 2009	50 000	4 666 650	18 560	4 685 210	1,02%	1,01%
CIL 2005/1	15 000	600 000	15 552	615 552	0,13%	0,13%
CIL 2007/1	15 000	600 000	6 840	606 840	0,13%	0,13%
CIL 2007/2	15 000	600 000	3 252	603 252	0,13%	0,13%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	12 080	1 012 080	0,22%	0,22%
CIL 2008/1	15 000	900 000	27 564	927 564	0,20%	0,20%
CIL 2009/1	5 000	400 000	12 296	412 296	0,09%	0,09%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	400 000	12 376	412 376	0,09%	0,09%
CIL 2009/2	10 000	800 000	18 352	818 352	0,18%	0,18%
CIL 2009/3	18 000	1 440 000	10 267	1 450 267	0,31%	0,31%
CIL 2010/1	20 000	2 000 000	56 384	2 056 384	0,45%	0,44%
CIL 2010/2	30 000	3 000 000	52 656	3 052 656	0,66%	0,66%
CIL 2011/1	30 000	3 000 000	18 169	3 018 169	0,65%	0,65%
ELMOURASKANES 2003	6 000	120 000	5 626	125 626	0,03%	0,03%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	25 568	1 025 568	0,22%	0,22%
MOURADI PALACE 2005	3 000	180 000	7 231	187 231	0,04%	0,04%
SIHM2008	14 000	1 400 000	39 469	1 439 469	0,31%	0,31%
STAR 2004	2 400	2 400 000	132 559	2 532 559	0,55%	0,55%
STB2008-16A/1	7 500	656 250	27 870	684 120	0,15%	0,15%
STB2008-20A/1	20 000	1 800 000	79 600	1 879 600	0,41%	0,41%
STB2008-25A/1	70 000	6 440 000	296 128	6 736 128	1,46%	1,46%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 800 000	1 856	1 801 856	0,39%	0,39%
STB2010/1 5.3%	30 000	2 799 900	2 928	2 802 828	0,61%	0,61%
STB2010/1 5.3%	20 000	1 866 600	1 952	1 868 552	0,41%	0,40%
STM2007	8 000	640 000	17 504	657 504	0,14%	0,14%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	200 000	3 480	203 480	0,04%	0,04%
UNIFACTOR 2008	10 000	400 000	1 024	401 024	0,09%	0,09%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	1 000 000	6 792	1 006 792	0,22%	0,22%
UTL 2004	10 000	200 000	32	200 032	0,04%	0,04%
UIB 2009 CAT C	100 000	9 500 000	314 240	9 814 240	2,13%	2,12%
CHO 2009	5 000	500 000	8 068	508 068	0,11%	0,11%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	700 000	28 168	728 168	0,16%	0,16%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	1 600 000	36 496	1 636 496	0,36%	0,35%

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	1 600 000	50 160	1 650 160	0,36%	0,36%
HAN LEASE2010	10 000	1 000 000	33 024	1 033 024	0,22%	0,22%
II- Titres émis par l'Etat		110 332 510	9 009 478	119 341 988	25,90%	25,79%
BTA		87 304 803	4 078 014	91 382 817	19,83%	19,75%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	149 267	3 066 767	0,67%	0,66%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	597 067	12 393 067	2,69%	2,68%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	1 391 768	21 391 768	4,64%	4,62%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	24 000	24 000 000	260 382	24 260 382	5,26%	5,24%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	16 000	16 000 000	809 953	16 809 953	3,65%	3,63%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	17 050	6 683 353	1,45%	1,44%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 265	3 265 000	471 073	3 736 073	0,81%	0,81%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	1 400	1 400 000	201 765	1 601 765	0,35%	0,35%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	1 260	1 260 000	179 689	1 439 689	0,31%	0,31%
BTZc		23 027 707	4 931 464	27 959 171	6,07%	6,04%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	796 741	7 216 741	1,57%	1,56%
BTZc 16/10/2010	10 000	5 133 807	1 426 095	6 559 902	1,42%	1,42%
BTZc 16/10/2010	15 000	8 023 500	1 918 884	9 942 384	2,16%	2,15%
BTZc 16/10/2010	6 400	3 450 400	789 744	4 240 144	0,92%	0,92%
III- Titres des FCC		3 086 600	17 275	3 103 875	0,67%	0,67%
FCC1 P1 11/05/2014	3 500	381 955	2 008	383 963	0,08%	0,08%
FCC1 P2 11/05/2014	1 500	1 500 000	8 935	1 508 935	0,33%	0,33%
FCC2 P1 11/05/2014	5 000	1 204 645	6 332	1 210 977	0,26%	0,26%
IV- Titres des OPCVM		19 848 581	546 881	20 395 462	4,43%	4,41%
AL AMANAH	8 095	833 516	779	834 295	0,18%	0,18%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	217 834	1 671 460	0,36%	0,36%
FCP SALAMETT PLUS	65 549	674 125	22 333	696 458	0,15%	0,15%
MILLENNIUM SICAV	19 794	2 105 880	7 427	2 113 306	0,46%	0,46%
FINA O SICAV	5 000	519 680	5 185	524 865	0,11%	0,11%
SICAV TRESOR	39 904	4 178 319	10 004	4 188 324	0,91%	0,91%
TUNISO EMIRATIES SICAV	37 112	3 768 041	121 148	3 889 189	0,84%	0,84%
UNIVERS OBLIG	61 422	6 315 393	162 171	6 477 564	1,41%	1,40%
Total		294 341 051	13 479 189	307 820 240	66,80%	66,53%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste totalise au 31 Mars 2011 la somme de 23.059.572 DT contre 29.893.753 DT au 31 Mars 2010 et se détaille comme suit :

	Nombre	Prix	Intérêts	Valeur au	%	%
I- Billets de trésorerie		12 549 779	208 274	12 758 053	2,77%	2,76%
CEDRIA	2 000	2 000 000	100 630	2 100 630	0,46%	0,45%
ELECTROSTAR	1 500	1 483 724	10 716	1 494 440	0,32%	0,32%
HANNIBAL	20	992 602	7 149	999 751	0,22%	0,22%
SIHM	1 700	1 700 000	11 567	1 711 567	0,37%	0,37%
SITS	500	500 000	2 067	502 067	0,11%	0,11%
UNIFACTOR	2 080	5 873 453	76 146	5 949 598	1,29%	1,29%
II- Certificats de dépôt		10 000 000	301 519	10 301 519	2,24%	2,23%
BTE	20	10 000 000	301 519	10 301 519	2,24%	2,23%
Total		22 549 779	509 793	23 059 572	5,00%	4,98%

NOTE 6 : PLACEMENTS A TERME :

Ce poste totalise au 31 Mars 2011 la somme de 131.807.563 DT contre 100.932.451 DT au 31 Mars 2010 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2011	% actif net	% actif
--	------------------	--------------------	-----------------	----------------------	-------------	---------

I- Titres à court terme		131 311 000	496 563	131 807 563	28,60%	28,49%
Compte BNA	131 311	131 311 000	496 563	131 807 563	28,60%	28,49%
Placement						
II- Titres à long terme		0	0	0	0,00%	0,00%
Compte BNA					-	
Placement						
Total		131 311 000	496 563	131 807 563	28,60%	28,49%

NOTE 7 : DISPONIBILITES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars	31 Mars	31 Décembre
Avoirs en banque	509	877	1 585
Encaissements perçus et non encore	(120)	(120)	(120)
Montant comptabilisés et non encore décaissés	-	-	-
Sommes à régler:	(100)	(100)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	-	-	-
Sommes à encaisser	-	-	-
Total	289	657	1 365

NOTE 8 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars	31 Mars	31 Décembre
Intérêts à recevoir	-	32 000	-
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	32 000	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	-	-
Titres de créances échus	-	100 000	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	100 000	-
Total	-	132 000	-

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2011	31 Mars 2010	31 Décembre 2010
Gestionnaire (BNA Capitaux)	324 504	277 898	337 394
Dépositaire (BNA)	194 702	166 739	202 436
Total	519 207	444 637	539 830

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars	31 Mars	31 Décembre
Administrateurs - Jetons de présence	37 397	37 397	30 000
Commissaire aux comptes	23 860	18 300	18 928
Conseil du marché Financier (CMF)	39 620	33 414	38 570
Rachats	1 230 281	411 348	229 577
Retenues à la source à payer	-	-	-
Autres	15 446	12 710	13 134
Total	1 346 604	513 169	330 209

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars	31 Mars 2010	31 Décembre
Capital au début de période			
Montant	405 671 000	329 936 000	329 936 000
Nombre de titres	4 056 710	3 299 360	3 299 360

Nombre d'actionnaires	3 602	3 296	3 296
Souscriptions réalisées			
Montant	86 751 800	111 224 500	438 974 700
Nombre de titres	867 518	1 112 245	4 389 747
Rachats effectués			
Montant	(53 328 900)	(71 605 900)	(363 239 700)
Nombre de titres	(533 289)	(716 059)	(3 632 397)
Capital fin de période			
Montant	439 093 900	369 554 600	405 671 000
Nombre de titres	4 390 939	3 695 546	4 056 710
Nombre d'actionnaires	3 556	3 346	3 602
Sommes non distribuables de la période	127 945	130 163	(42 247)
1- Résultat non distribuable	142 490	150 342	18 491
Variation des plus (ou moins) values	142 490	134 594	(18 330)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession	-	15 748	36 822
2- Régularisation des sommes non distribuables	(14 546)	(20 180)	(60 738)
Aux émissions	(36 473)	(42 251)	(367 110)
Aux rachats	21 928	22 072	306 372
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(224 800)	(182 553)	(182 553)
Total	438 997 045	369 502 209	405 446 200

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Mars 2011	31 Mars 2010	31 Décembre 2010
Résultat d'exploitation	4 156 072	3 522 669	16 568 232
Régularisation lors des souscriptions d'actions	367 546	495 087	8 017 345
Régularisation lors des rachats d'actions	(250 866)	(444 834)	(8 372 735)
Total	4 272 753	3 572 922	16 212 841

NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2010
	01/01 au 31/03/2011	01/01 au 31/03/2010	
Revenus des obligations	1 838 973	1 368 831	6 200 001
Intérêts courus	772 491	704 690	637 962
Intérêts échus	1 066 481	664 142	5 562 039
Revenus des BTNB - BTA & BTZc	1 597 564	1 440 827	5 982 921
Intérêts courus	135 663	96 827	1 557 189
Intérêts échus	1 461 901	1 344 000	4 425 732
Revenus des FCC	37 118	46 571	129 857
Intérêts courus	(2 254)	(3 761)	(6 569)
Intérêts échus	39 373	50 332	136 427
Revenus des OPCVM	-	-	678 087
Total	3 473 655	2 856 229	12 990 866

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	Période du
--	------------	------------

	01/01 au 31/03/2011	01/01 au 31/03/2010	01/01 au 31/12/2010
Revenus des billets de trésorerie	150 390	191 076	735 941
Intérêts courus	(135 797)	(153 422)	(126 229)
Intérêts échus	286 187	344 498	862 170
Revenus des certificats de dépôt	103 746	100 500	440 729
Intérêts courus	103 746	100 500	(16 584)
Intérêts échus	-	-	457 313
Intérêts des comptes de dépôt	1 393	857	5 421
Total	255 529	292 433	1 182 091

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2010
	01/01 au 31/03/2011	01/01 au 31/03/2010	
Revenus des placements en compte BNA	1 083 771	941 359	4 965 074
Intérêts courus	216 495	433 690	(782 002)
Intérêts échus	867 276	507 669	5 747 076
Total	1 083 771	941 359	4 965 074

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2010
	01/01 au 31/03/2011	01/01 au 31/03/2010	
Rémunération du gestionnaire ^(*)	324 504	277 898	1 267 687
Rémunération du dépositaire ^(**)	194 703	166 739	760 612
Total	519 207	444 637	2 028 299

^(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

^(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du		Période du 01/01 au 31/12/2010
	01/01 au 31/03/2011	01/01 au 31/03/2010	
Jetons de présence	7 397	7 397	30 000
Redevance CMF	110 002	94 203	429 724
Honoraires	4 932	4 932	20 000
Rémunération du directeur général	2 353	2 353	9 412
TCL	9 550	10 389	38 276
Diverses charges d'exploitation	3 443	3 442	14 088
Total	137 676	122 716	541 500

SANADETT SICAV**Rapport général du Commissaire aux Comptes****Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SANADETT SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 faisant ressortir un total actif de 241 382 037 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice net de 10 972 819 dinars et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 241 119 186 dinars pour 2 228 185 actions, aboutissent à une valeur liquidative par action de 108,213 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Les BTA sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 31 décembre 2010 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 31 décembre 2010 s'élève à 1 386 483 dinars. Ainsi, la valeur liquidative au 31 décembre 2010 se trouve minorée de 0,622 dinars soit 0,58% de la valeur liquidative affichée.

A notre avis, et sous réserve de ce qui a été évoqué ci-dessus, les états financiers de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 5% en parts d'OPCVM, le taux maximum de 20% en liquidité et quasi liquidité comme exigé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et celui d'emploi maximum de 10% de titres de même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur prévu par l'article 29 de la loi 2001-83 du 24 septembre 2001.
- La note aux états financiers III.9 qui expose la suspension des opérations de souscriptions et de rachats durant le 17, 18 et le 19 janvier 2011.

Vérifications spécifiques :

1- Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen critique du système de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les diligences mises en œuvre nous ont permis de constater l'absence d'éléments qui nous laissent à penser que les contrôles exercés ne sont pas en conformité avec la réglementation en vigueur.

2- Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification de la conformité des informations contenues dans le rapport du conseil d'administration aux états financiers.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**Exercice clos le 31 décembre 2010**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont voici les principaux volumes :

- Convention de gestion conclue avec l'AFC : Les honoraires de gestion sont calculés au taux de 0,5% de l'actif net. Le montant de ces honoraires au titre de 2010 se sont élevés à 1 774 124 dinars TTC,
- Convention de dépositaire conclue avec l'ATB : La rémunération annuelle du dépositaire est fixée à 1 180 dinars TTC,
- Convention de rémunération de compte banque conclue avec l'ATB : La rémunération du compte banque est déterminée au taux de 2% jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de cette rémunération au titre de 2010 s'est élevé à 927 017 dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence perçus au cours de l'exercice 2010 ont été déterminés par l'Assemblée Générale du 31 mars 2010. Ils s'élèvent à 1 000 dinars nets pour chaque administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Cabinet MS Louzir - Membre de DTT

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	177 766 462	145 502 634
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		11 334 233	9 874 494
b- Obligations et valeurs assimilées		166 432 229	135 628 140
c- Autres valeurs		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	63 604 777	55 927 137
a- Placements monétaires		2 989 007	2 987 452
b- Disponibilités		60 615 770	52 939 685
AC3- Créances d'exploitation		10 798	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		241 382 037	201 429 771
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs		262 851	388 797
PA2- Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		262 851	388 797
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.3	231 841 340	193 454 339
CP2- Sommes distribuables	III.4	9 277 846	7 586 635
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		39 547	43 614
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 238 299	7 543 021
ACTIF NET		241 119 186	201 040 974
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		241 382 037	201 429 771

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinars)

		Période Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
PR 1-	Revenus de portefeuille-titres	9 487 847	6 418 697
a-	Dividendes	2 571 860	522 764
b-	Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 915 987	5 895 933
c-	Revenus des autres valeurs	-	-
PR 2-	Revenus des placements monétaires	4 194 725	2 955 761
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 682 572	9 374 458
CH 1-	Charges de gestion des placements	1 775 304	1 202 653
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 907 268	8 171 805
PR 3-	Autres produits	-	-
CH 2-	Autres charges	366 450	260 882
RESULTAT D EXPLOITATION		11 540 818	7 910 923
PR 5-	Régularisations du résultat d'exploitation	-2 302 518	-367 903
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 238 300	7 543 020
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2 302 518	367 903
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-44 966	26 275
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-519 748	1 181 900
	Frais de négociation	-3 285	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 972 819	9 119 098

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31/12/2010

	Période Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	11 540 818	7 910 923
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-44 966	26 275
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-519 747	1 181 900
d- Frais de négociation de titres	-3 284	-
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-11 151 046	-7 903 054
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	839 492 638	490 949 783
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	2 359 213	1 862 216
_ Régularisation des sommes distribuables	27 083 301	16 615 152
_ Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
_ Capital	-800 620 831	-454 117 482
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-2 277 861	-1 871 567
_ Régularisation des sommes distribuables	-25 780 021	-15 719 860
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	40 078 212	38 934 288
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	201 040 974	162 106 686
b- en fin d'exercice	241 119 186	201 040 974
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début d'exercice	1 855 534	1 500 121
b- en fin d'exercice	2 228 185	1 855 534
VALEUR LIQUIDATIVE	108,213	108,347
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,62%	4,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**Arrêtés au 31 décembre 2010****(Unité : dinar tunisien)****I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la sur cote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**III.1. Portefeuille titres**

Au 31 décembre 2010, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève à 177 766 462 DT détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Les titres OPCVM se composent de titres SICAV. Leur montant s'élève à 11 334 233 DT au 31 décembre 2010. Ils se détaillent comme suit :

TITRES SICAV	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	en % d'actif
SICAV ENTREPRISE	9 628	984 749	1 008 658	0,42%
SICAV L'EPARGNANT	10 000	1 030 830	1 027 450	0,43%
GO SICAV	20 885	2 112 512	1 429 044	0,59%
UNIVERS OBLIGATAIRE SICAV	9 100	947 464	951 314	0,39%
FCP SALAMETT CAP	173 000	2 020 246	2 047 974	0,85%
MAXULA INVEST SICAV	2 943	299 962	306 561	0,13%
TUNISO EMIRATIE SICAV	13 000	1 333 929	1 349 582	0,56%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 049 673	0,44%
FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	7 856	827 015	834 307	0,35%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	312 201	0,13%
AXIS TREASORERIE SICAV	9 500	1 009 717	1 017 468	0,42%
TOTAL	269 012	11 925 713	11 334 233	4,70%

a- Obligations et valeurs assimilées

Au 31 décembre 2010, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 166 432 229 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût moyen	Val au 31/12/2010	% ACTIF NET
Bons de Trésor assimilables	36 431	1 039	37 858 711	15,70%
Obligations de sociétés	1 530 500	81	123 548 273	51,24%
Parts en fonds communs de créance	10 000	503	5 025 245	2,08%
Total			166 432 229	69,02%

b'- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 31 décembre 2010, les bons de trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 37 858 711 DT et se détaillent comme suit :

Bons de Trésor Assimilables	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	en % d'actif
BTA 6,1% OCT 2013	13 481	13 334 811	13 482 607	5,59%
BTA FEV 2015 7%	10 000	10 203 642	10 703 807	4,44%
BTA 6% MARS 2012	7 760	7 739 210	8 037 194	3,33%
BTA 6.9% MAI 2022	2 990	3 177 478	3 284 646	1,36%
BTA AVR 2014 7.5%	2 200	2 255 707	2 350 457	0,97%
TOTAL	36 431	36 710 849	37 858 711	15,70%

b''- Les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2010, les obligations de sociétés s'élèvent à 123 548 273 DT et se détaillent comme suit :

OBLIGATIONS DE SOCIETES	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2010	% ACTIF NET
ATL 2010/1	75 000	7 500 000	7 622 134	3,16%
STB 2010/1	60 000	6 000 000	6 189 503	2,57%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	5 126 907	2,13%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	4 750 000	4 852 319	2,01%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 600 000	4 748 450	1,97%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	4 500 000	4 563 375	1,89%
ATB 2007/1	50 000	4 400 000	4 535 848	1,88%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 000 454	1,66%
BTK 2009 B	35 000	3 500 000	3 620 275	1,50%
ATL 2010/2	35 000	3 500 000	3 500 825	1,45%
STB 2008/2 6.5%	35 000	3 281 250	3 429 437	1,42%
HANNIBAL LEASE 2010/1	30 000	3 000 000	3 066 373	1,27%
TUN LEASING 2010/2	30 000	3 000 000	3 015 161	1,25%
HANNIBAL LEASE 2010/2	30 000	3 000 000	3 012 901	1,25%
BTE 2009	30 000	2 700 000	2 733 554	1,13%
ATTIJARI LEASING 2010	25 000	2 500 000	2 531 802	1,05%
ATL 2009 5.5%	30 000	2 400 000	2 469 725	1,02%
BH SUB 2007	30 000	2 400 000	2 407 330	1,00%
ATL 2009/3	30 000	2 400 000	2 400 526	1,00%
AMEN BANK 2006	30 000	2 100 000	2 183 357	0,91%
ATTIJARI LEASING SUB 2009	20 000	2 000 000	2 080 330	0,86%
TUN LEASING 2010/1	20 000	2 000 000	2 046 895	0,85%
CIL 2010/1	20 000	2 000 000	2 034 815	0,84%
BTE 2010	20 000	2 000 000	2 023 577	0,84%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 022 553	0,84%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 866 700	1 886 577	0,78%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 868 125	0,77%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	1 800 000	1 855 391	0,77%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	1 800 000	1 851 288	0,77%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	1 600 000	1 630 281	0,68%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	1 600 000	1 618 902	0,67%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 530 378	0,63%

CIL 2010/2	15 000	1 500 000	1 509 939	0,63%
BNA SUB 2009	15 000	1 399 950	1 444 523	0,60%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	1 360 000	1 376 505	0,57%
ATL 2007/1 6,5%	30 000	1 200 000	1 221 028	0,51%
CIL SUB 2008 7.25%	10 000	1 000 000	1 055 775	0,44%
BTK 2009 C	10 000	1 000 000	1 035 041	0,43%
CIL 2009/1	12 500	1 000 000	1 019 890	0,42%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	1 014 913	0,42%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	960 000	1 006 364	0,42%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	933 300	952 202	0,39%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	900 000	931 068	0,39%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	900 000	923 721	0,38%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	900 000	916 027	0,38%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	779 994	804 997	0,33%
CHO 2009	7 000	700 000	703 546	0,29%
BTKD 2006 6.25%	35 000	700 000	701 343	0,29%
TUN LEASING 2007/2	10 000	600 000	628 893	0,26%
CIL 2007/1	10 000	600 000	626 256	0,26%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	600 000	626 071	0,26%
UNIFACTOR 08 6.5%	10 000	600 000	625 045	0,26%
UTL2005/1 7% 7 ans	15 000	600 000	608 561	0,25%
AIL 2008 6.5%	10 000	600 000	607 950	0,25%
CIL 2005/1 7% 7 ans	15 000	600 000	607 272	0,25%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	600 000	602 992	0,25%
BTK 2009 A	5 000	500 000	516 505	0,21%
HANNIBAL LEASE 2008/1	80 000	480 000	496 986	0,21%
UTL2004 7% 7 ans	10 000	400 000	416 938	0,17%
AIL 2007 6,875%	10 000	400 000	400 904	0,17%
TUN LEASING 2007/1	10 000	400 000	400 285	0,17%
CIL 2007/2 TMM+1.25%	5 000	300 000	311 575	0,13%
UNIFACTOR 06 TMM + 1%	14 000	280 000	281 055	0,12%
BTEI 2004	10 000	200 000	204 684	0,08%
TUN LEASING 2006/1 6.5%	10 000	200 000	201 339	0,08%
ELMOURADI 2005 6.5%	2 000	120 000	123 282	0,05%
ELMOURADI 2003 7.25%	4 000	80 000	82 606	0,03%
ELWIFAK LEAS06/1 6.5%	2 000	40 000	41 054	0,02%
HOURLA 2000	2 500	31 250	32 320	0,01%
GEN LEASING 7.5% 2003/02	3 000	28 000	29 450	0,01%
TOTAL	1 530 500	120 990 444	123 548 273	51,24%

b''' - Les parts dans les fonds communs de créances

Les parts de fonds commun de créances s'élèvent à 5 025 245 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

FONDS COMMUNS DE CREANCES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	en % d'actif
FCC BIAT Credimmo2 PP2	2 200	2 200 000	2 212 973	0,92%
FCC BIAT Credimmo1 PP2	1 500	1 500 000	1 509 159	0,63%
FCC BIAT Credimmo2 PP1	2 800	805 552	809 881	0,34%
FCC BIAT Credimmo1 PP1	3 500	490 595	493 232	0,20%
TOTAL	10 000	4 996 147	5 025 245	2,08%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 63 604 777 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

a- Les Billets de Trésorerie

Les billets de trésorerie s'élèvent à 2 989 007 DT et se détaillent par émetteur comme suit :

BILLETTS DE TRESORERIE	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2010	% ACTIF NET
ASSAD	2 000	1 994 861	1 997 687	0,83%
CIL	1 000	989 149	991 320	0,41%
TOTAL	12 000	2 984 010	2 989 007	1,24%

a- Les disponibilités

Les disponibilités correspondent aux avoirs de la société chez le dépositaire et s'élèvent à 615 770 DT.

60

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	193 454 339
Nombre de titres	1 855 534
Nombre d'actionnaires	530

Souscriptions réalisées

Montant	839 492 638
Nombre de titres émis	8 050 985
Nombre d'actionnaires nouveaux	648

Rachats effectués

Montant	800 620 831
Nombre de titres rachetés	7 678 334
Nombre d'actionnaires sortants	515

Autres effets sur capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-519 747
Régularisation des sommes non distribuables	83 192
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-44 966
Frais de négociation de titres	-3 284

Capital au 31/12/2010

Montant	231 841 340
Nombre de titres	2 228 185
Nombre d'actionnaires	663

I.1. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 9 277 846 DT dont 9 238 299 DT se rattachant à la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

I.2. Revenus du portefeuille titres

Au 31 décembre 2010, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 9 487 847 DT et se détaillent comme suit :

	Période Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des titres OPCVM	2 571 860	522 764
Revenus des obligations	5 014 394	3 692 871
Revenus des Bons de Trésor Assimilés	1 901 593	2 203 062
TOTAL	9 487 847	6 418 697

I.1. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 4 194 725 DT au 31 décembre 2010 et se détaillent

comme suit :

	Période	Période
	Du 01/01/2010	Du 01/01/2009
	au 31/12/2010	au 31/12/2009
Revenus des Billets de Trésorerie	473 285	494 012
Revenus des Bons de Trésor à Court Terme	2 794 422	1 513 456
Intérêts des comptes de dépôt	927 018	948 293
TOTAL	4 194 725	2 955 761

FCP IRADETT CEA**Rapport Général du Commissaire aux Comptes****Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2010, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 514 724 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir un bénéfice net de 55 988 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 512 165 dinars, pour 29 364 actions, aboutissant à une valeur liquidative par action de 17,442 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP IRADETT CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum 2% des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001.
- La note aux états financiers III.9 expose la suspension des opérations de souscriptions et de rachats durant le 17, 18,19, 20, 21, 24, 25, 26, 27,28, 31 janvier 2011 et le 01, 02, 28 février et du 01 au 08 mars 2011.

Vérifications spécifiques

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Cabinet MS Louzir – Membre de DTT

Mohamed Louzir

BILAN

ARRETE AU 31/12/2010

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	501 036	317 070
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		484 869	300 707
b- Obligations et valeurs assimilées		16 167	16 363
c- Autres valeurs		-	-
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	13 688	18 987
a- Placements monétaires		-	-
b- Disponibilités		13 688	18 987
AC3- Créances d'exploitation		-	-
AC4- Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		514 724	336 057
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs		2 559	12 775
PA2- Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		2 559	12 775
ACTIF NET			
CP1- Capital	III.3	504 072	317 932
CP2- Sommes distribuables	III.4	8 093	5 350
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes distribuables de l'exercice		8 093	5 350
ACTIF NET		512 165	323 282
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		514 724	336 057

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2010

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période Du 01/01/2010 Au 31/12/2010	Période Du 01/01/2009 Au 31/12/2009
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.5	12 595	7 145
a- Dividendes		11 605	6 155
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		990	990
c- Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.6	3 098	736
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 693	7 881
CH 1- Charges de gestion des placements	III.7	6 191	2 708
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 502	5 173
PR 3- Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges		645	346
RESULTAT D EXPLOITATION		8 857	4 827
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		-763	523
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 094	5 350
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation		763	-523
_ Variation des plus (ou moins) values		-57 509	38 024
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession		110 516	33 376
_ Frais de négociation		-5 876	-1 400
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		55 988	74 827

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2010

(Exprimé en dinars)

	Période Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période Du 01/01/2009 au 31/12/2009
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d 'Exploitation	8 857	4 827
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-57 509	38 024
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	110 516	33 376
d-Frais de négociation de titres	-5 876	-1 400
AN 2-<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-5 209	-4 621
AN 3-<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions		
Capital	845 070	338 823
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	97 950	49 987
Régularisation des sommes distribuables	10 382	6 693
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats		
Capital	-711 191	-259 977
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-92 995	-49 992
Régularisation des sommes distribuables	-11 112	-6 139
Droit de sortie		
VARIATION DE L ACTIF NET	188 883	149 600
AN 4-<u>ACTIF NET</u>		
a-en début d'exercice	323 282	172 555
b-en fin d'exercice	512 165	323 282
AN 5-<u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>		
a-en début d'exercice	20 834	14 442
b-en fin d'exercice	29 364	20 834
VALEUR LIQUIDATIVE	17,442	15,517
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	14,02%	32,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2010

(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre**a- Evaluation des actions**

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des BTA

Les BTA sont évaluées à leur prix d'acquisition.

Il est à noter que la société procède à l'amortissement de la sur-côte constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1. Portefeuille titres

Au 31 décembre 2010, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 501 036 dinars détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Les titres OPCVM se composent des actions et valeurs rattachées. Leur montant s'élève à 484 869 dinars au 31 décembre 2010. Ils se détaillent comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2010	% ACTIF NET	% émetteur
UIB	2400	50656	49 661	9,70%	0,00%
CIMENTS DE BIZERTE	6 600	54 946	48 946	9,56%	0,01%
ASSAD	4 300	45 797	48 005	9,37%	0,04%
ENNAKL	4 000	63 291	46 464	9,07%	0,01%
ADWYA	7 000	50 119	44 051	8,60%	0,06%
BTE	1 488	44 680	43 447	8,48%	0,15%
TUNIS RE	2600	38 677	38 730	7,56%	0,03%
SFBT	3 000	35 523	37 071	7,24%	0,00%
BT	2 800	32 758	32 561	6,36%	0,00%
TPR	5000	27 727	28 700	5,60%	0,01%
SPDIT	3 607	23 888	25 289	4,94%	0,01%
ATB NS 2010	2 307	16 557	16 557	3,23%	0,00%
TLEASING	400	13 920	13 867	2,71%	0,01%
MONOPRIX	200	8 800	8 612	1,68%	0,00%
MODERN LEASING	231	1 964	2 766	0,54%	0,01%
ATB NG 2010	19	144	144	0,03%	0,00%
Total		509 448	484 869	95%	

b- Les Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Au 31 décembre 2010, les bons de Trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 16 167 dinars et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	en % d'actif net
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	15 690	16 167	3,2%
TOTAL	15	15 690	16 167	3,2%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 13 688 dinars au 31 décembre 2010 représentant en sa totalité les avoirs de la société chez le dépositaire.

III.3. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2010 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2009

Montant	317 931
Nombre de titres	20 834
Nombre d'actionnaires	14

Souscriptions réalisées

Montant	845 070
Nombre de titres émis	35 998
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	711 191
Nombre de titres rachetés	21 076
Nombre d'actionnaires sortants	14

Autres effets sur capital

Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	110 516
Régularisation des sommes non distribuables	4 956
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-57 509
Régularisation des sommes distribuables	173
Frais de négociation de titres	-5 875

Capital au 31/12/2010

Montant	504 072
Nombre de titres	29 364
Nombre d'actionnaires	2

III.4. Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 8 093 dinars se rattachant à la période close au 31 décembre 2010.

III.5. Revenus du portefeuille titres

Au 31 décembre 2010, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 595 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des actions et valeurs assimilés	11 605	6155
REVENUS des bons de trésor	990	990
TOTAL	12 595	7 145

III.6. Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 3098 dinars au 31 décembre 2010 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009

Revenu des autres Placements monétaires	3 098	736
TOTAL	3 098	736

III.7. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% calculée sur la base de l'actif net quotidien

Au 31 décembre 2010, les charges des placements se sont élevées à 6 191 dinars et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Rémunération du dépositaire	688	301
Rémunération du gestionnaire	5 503	2 407
TOTAL	6 191	2708

III.8. Résultat par action :

	Du 01/01/2010 au 31/12/2010	Du 01/01/2009 au 31/12/2009
Revenus des placements	15 693	7 881
Charges de gestion des placements	6 191	2 708
Revenu net des placements	9 502	5 173
Autres charges	645	346
Résultat d'exploitation	8 857	4 827
Régularisation du résultat d'exploitation	-763	523
Sommes distribuables de la période	8 094	5 350
Régularisation du résultat d'exploitation	763	-523
Frais de négociation	-5 876	-1 400
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-57 509	38 024
Plus Values réalisées sur cession de titres	110 516	33 376
Résultat net de la période	55 988	74 827
Nombre d' Actions	29 364	20 834
Résultat par Action	1,907	3,592

III.9. Evènements postérieurs

En application des avis du Conseil du Marché Financier du 17, 18 et le 19 janvier 2011, les opérations de souscriptions et de rachats ont été suspendues durant le 17, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 31 janvier 2011 et le 01, 02, 28 Février et du 01 au 08 Mars 2011.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

La société El wifack Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires Aux Comptes, M. Béchir NEDRI (TCA) et M. Abdelhedi DJEMEL (A D A).

BILAN*(Exprimé en D.T)*

ACTIFS				CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009		Notes	31/12/2010	31/12/2009
Liquidités et équivalents de liquidités	3	7 732 467	1 742 913	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		124 426 109	93 394 853	Concours bancaires		-	-
Moins: Provisions		(2 258 740)	(1 536 260)	Emprunts et dettes rattachées	11	119 503 535	66 547 974
	4	122 167 369	91 858 593	Total Emprunts et ressources spéciales		119 503 535	66 547 974
Créances de leasing : Echues et impayées		3 666 692	2 481 379	Autres passifs			
Moins: Provisions		(1 466 361)	(1 114 531)	Dettes envers la clientèle	12	962 885	752 359
	5	2 200 331	1 366 848	Fournisseurs et comptes rattachés	13	9 372 986	12 921 647
Intérêts constatés d'avance		(730 318)	(547 088)	Autres	14	1 623 236	1 069 277
Total des créances sur la clientèle		123 637 382	92 678 353	Total des autres passifs		11 959 107	14 473 283
Portefeuille titres de placement	6	10 092 557	668 999	Capitaux propres			
Portefeuille d'investissement				Capital social		15 000 000	15 000 000
Portefeuille d'investissement brut		2 368 357	1 969 861	Réserves et prime d'émission		4 432 205	3 409 301
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Autres capitaux propres et FPRG		517 666	427 849
Total portefeuille d'investissement	7	2 268 357	1 869 861	Résultats reportés		150 182	1 219
Valeurs Immobilisées				Total des capitaux propres avant Résultat		20 100 053	18 838 369
Immobilisations incorporelles		114 317	114 317	Résultat de l'exercice		3 247 646	2 456 867
Moins: Amortissements		(95 831)	(81 730)	Total des capitaux propres avant affectation	15	23 347 699	21 295 236
	8	18 486	32 587				
Immobilisations corporelles		1 916 742	1 629 843				
Moins: Amortissements		(644 158)	(456 594)				
	9	1 272 584	1 173 249				
Total des valeurs immobilisées		1 291 070	1 205 836				
Autres actifs							
Moins: Provisions		9 814 896	4 440 446				
		(26 388)	(19 915)				
	10	9 788 508	4 420 531				
Total des actifs		154 810 341	102 586 493	Total des capitaux propres et des passifs		154 810 341	102 586 493

ETAT DE RESULTAT
(*Exprimé en D.T.*)

		Notes	31/12/2010	31/12/2009
Revenus de Leasing				
(+)	Revenus de leasing		11 577 214	8 913 607
(+)	Intérêts de retard		232 980	86 413
(±)	Variation des produits réservés		(76 596)	(77 457)
(+)	Autres produits d'exploitation		455 500	469 260
<hr/>				
	Total des revenus de Leasing	16	12 189 098	9 391 823
(-)	Charges financières nettes	17	(4 934 582)	(3 784 381)
(+)	Produits des placements	18	31 818	82 651
<hr/>				
	Produit net		7 286 334	5 690 093
<hr/>				
Charges d'exploitation				
(-)	Charges du personnel	19	(1 324 547)	(1 142 086)
(-)	Autres charges d'exploitation	20	(883 331)	(748 194)
(-)	Dotations aux amortissements & résorptions	21	(216 027)	(149 901)
(-)	Dotations aux provisions	22	(1 993 935)	(1 789 741)
(+)	Reprise sur provisions		989 747	687 742
<hr/>				
	Résultat d'exploitation		3 858 241	2 547 913
(+)	Autres gains ordinaires	23	206 369	327 126
(-)	Autres pertes ordinaires		(5 052)	(22 949)
<hr/>				
	Résultat des activités ordinaires avant impôts		4 059 558	2 852 090
<hr/>				
(-)	Impôts sur les bénéfices	24	(811 912)	(395 223)
<hr/>				
	Résultat des activités ordinaires après impôt		3 247 646	2 456 867
<hr/>				
	Eléments extraordinaires		-	-
<hr/>				
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 247 646	2 456 867
<hr/>				
	Résultats après modifications comptables		3 247 646	2 456 867

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		78 519 634	57 120 372
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(1 995 166)	(1 177 775)
Intérêts payés		(4 571 284)	(3 973 424)
Impôts et taxes payés		(2 592 077)	(1 603 483)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(102 228 446)	(68 337 982)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		1 976 971	2 910 624
Autres flux de trésorerie		(255 449)	147 398
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	25	(31 145 817)	(14 914 270)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(286 898)	(200 384)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	42 000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(430 550)	(1 394 141)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		32 654	109 266
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	26	(684 794)	(1 443 259)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	6 500 000
Dividendes et autres distributions		(1 200 000)	(580 000)
Encaissements provenant des emprunts		72 831 739	29 589 682
Remboursements d'emprunts		(24 239 475)	(19 104 608)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	27	47 392 264	16 405 074
VARIATION DE TRESORERIE		15 561 653	47 545
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE			
		2 263 371	2 215 826
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
		17 825 024	2 263 371

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN*(Exprimés en D T)*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES			
Garanties réelles		-	-
Engagements de financement donnés		10 467 653	5 973 419
Total		10 467 653	5 973 419
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues des clients		14 418 522	14 022 686
Intérêts à échoir sur contrats actifs	28	18 512 190	14 214 662
Total		32 930 712	28 237 348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, et la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le capital initial s'élève à **Cinq millions** (5 000 000) de **Dinars** divisé en **Cinq cent mille** (500 000) actions de Dix dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2003 a décidé de porter le capital à : 7 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2005.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2005 a décidé de réduire la valeur nominale de 10 DT à 5 DT, et de porter le capital à: **10 000 000 Dinars** par la création de 500 000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une émission au pair portant jouissance le 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Octobre 2008 a décidé de porter le capital à **15 000 000 Dinars** par la création de 1 000 000 actions nouvelles de 5 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant un prix d'émission de 6,500 DT portant jouissance le 1^{er} janvier 2009.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de **15 000 000 DT** divisé en **3 000 000 actions** de **5 DT** chacune.

Sur le plan fiscal, et conformément aux dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004, la société **EL WIFACK LEASING** bénéficie de l'imposition de ses bénéfices au taux réduit de **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année 2006 (**2006-2010**).

Par conséquent à partir de l'exercice 2011, le taux d'imposition sera de **35%**.

Pour les autres impôts et taxes, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Le conseil d'administration de la société tenu le 13 mars 2009 a opté pour la présentation des actifs et passifs des états financiers selon l'ordre décroissant de liquidité, et ce en remplacement de la notion de courants et non courants.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2010, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériels en leasing, et ce en l'attente de la mise à jour du progiciel.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des «**Encours sur crédits leasing**» pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations) Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique «**Autres actifs**».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des «**Emprunts et dettes rattachées**».

2 -7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque}$$

$$\text{Avec valeur intrinsèque} = \text{Valeur d'acquisition} - \text{amortissements cumulés}$$

2-7-1 : Classification des créances:

Créance	Retard de paiement	Minimum de la provision à appliquer par classe
A : Actifs courants	Moins de 90 jours	-
B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	Entre 90 et 180 jours	20%
B2 : Actifs incertains	Entre 180 et 360 jours	50%
B3 : Actifs préoccupants	Plus que 360 jours	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours)

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location.

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme des garanties supplémentaires atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **20%**. Elle bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Cet avantage est prévu par la loi n°99-92 du 17 août 1999, telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

En vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000 les amortissements financiers relatifs aux biens objets de contrats de leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable

Par ailleurs, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001). La loi de finances pour la gestion 2005, a porté ce taux à 85% qui demeure en vigueur jusqu'à l'an 2006. De sa part, la loi de finances pour la gestion 2006 a relevé ce taux à **100%**, applicable jusqu'au **31 décembre 2009**.

Il est à noter que la loi de finances pour la gestion 2010 a abrogé les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

Toutefois, les provisions au titre des créances douteuses et au titre de l'aval octroyé aux clients, constituées par les établissements de crédit prévus par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et par les établissements de crédit non résidents exerçant dans le cadre du code de prestations des services financiers aux non résidents promulgué par la loi n°2009-64 du 12 août 2009 et relatives aux financements qu'ils accordent, sont totalement déductibles.

Pour la déduction des provisions au titre des créances douteuses par les établissements susvisés, la condition relative à l'engagement d'une action en justice prévue par le paragraphe 4 de l'article 12 du présent code n'est pas applicable.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **créiteur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2010.

2-12 : Faits saillants de la période

L'année 2010 s'est caractérisée par :

- L'attribution par Fitch rating de la note BB+ à la société.
- Ouverture de son cinquième agence à Gafsa.
- L'émission, fin 2010, du deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20MD.

2-13: Evénements postérieures à la date de clôture de l'exercice :

La société n'a pas subi de dégâts suite aux événements qu'a connus notre pays fin de l'année 2010 et début 2011. En effet, aucune perte n'a été constatée au niveau des agences ou du siège social. Cependant, l'encours de financement des sociétés présentant des participations revenant aux personnes parues au décret-loi n°2011-13 du 14 mars 2011 a été provisionné en totalité pour un montant de **290.209 DT**.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2010 comparés aux soldes au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Banques	2 069 134	1 637 398
Chèques en caisse (a)	5 600 000	-
Effets remis à l'encaissement (b)	60 178	105 368
Caisse	3 155	147
TOTAL	7 732 467	1 742 913

(a) : représentant les chèques en caisse provenant des souscriptions relatives à l'emprunt obligataire ELW 2010.

(b): les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

La valeur brute des encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2010, a atteint **124 426 109 DT** contre **93 394 853 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant une augmentation de **31 031 256 DT**. Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Créances de leasing (encours financiers)	122 825 328	91 286 757
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	1 600 781	2 108 096
S/Total	124 426 109	93 394 853
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(2 258 740)	(1 536 260)
Solde au 31 décembre	122 167 369	91 858 593

L'analyse du solde au 31 décembre 2010 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Immobilier	6 763 366	6 765 491
Matériels de transport léger	56 082 508	43 842 965
Matériels de transport lourds	47 525 661	32 588 648
Equipements spécifiques	12 453 793	8 089 653
TOTAL	122 825 328	91 286 757

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

La valeur nette de cette rubrique a atteint, en date du 31 décembre 2010, **2 200 331 DT** contre **1 366 848 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de **833 483 DT**.

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

	(En DT)	
	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impayés et autres facturations	3 628 808	2 456 321
Effets remis à l'encaissement	37 884	25 058
Montant brut	3 666 692	2 481 379
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés	(228 075)	(151 480)
- Provisions	(1 238 286)	(963 051)
Montant des provisions et agios réservés	(1 466 361)	(1 114 531)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 200 331	1 366 848

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	107 021 573	13 543 432	837 671	137 754	1 284 898	122 825 328
Impayés	413 179	1 424 553	150 166	55 017	1 053 086	3 096 001
Avances et acomptes reçus (a)	(960 014)	(1 288)	(2)	0	(1 581)	(962 885)
Autres créances	149 069	175 647	21 007	9 049	178 036	532 808
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(397 766)	1 598 912	171 171	64 066	1 229 541	2 665 924
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	106 623 807	15 142 344	1 008 842	201 820	2 514 439	125 491 252
Produits réservés	-	-	25 692	10 876	191 507	228 075
Provisions sur les impayés	-	-	145 481	53 190	1 039 615	1 238 286
Provisions sur les encours	-	-	837 669	137 754	1 283 317	2 258 740
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 008 842	201 820	2 514 439	3 725 101
Ratio de couverture			100,00 %	100,00 %	100,00 %	
			100,00%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2010 à **10 092 557 DT** contre **668 999 DT** au 31 décembre 2009. Le solde à la date de clôture de l'exercice 2010 est composé :

* des titres de placements cotées en bourse	124 429 DT
* des Bons de trésor	9 968 128 DT

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Titres de participation	(a)	1 123 100	923 000
Fonds d'investissement	(b)	1 110 000	1 110 000
Prêts sur Fonds Social		132 407	134 611
Cautionnement	(c)	2 850	2 250
<i>Avance sur rétrocession participation</i>		-	(200 000)
Valeur brute		2 368 357	1 969 861
Provisions	(d)	(100 000)	(100 000)
TOTAL		2 268 357	1 869 861

(a) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
ERRIADA Immobilière S.A	24 600	5	123 000	2008-2009	24,60%
ERRIADA SICAR S.A	180 000	5	900 000	2009-2010	97,83%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	0,10%
TOTAL			1 123 100		

(b) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2010 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610 000	2003/2004/2005	Fonds gérés
ERRIADA SICAR S.A	500 000	2009	Fonds gérés
TOTAL		1 110 000	

(c) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax et du local de la SNIT MEDENINE.

(d) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2010 à **114 317 DT**. Aucune acquisition n'a été constatée en 2010.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2010**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORTISSEMENT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010
		AU 01/01/2010	ACQUISIT du 01/01/2010 au 31/12/2010	CESSION du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31/12/2010	AU 01/01/2010	DOTATION du 01/01/2010 au 31/12/2010	REINTEGRATION du 01/01/2010 au 31/12/2010	CUMULE AU 31/12/2010	
Logiciels	33%	84 920	0	0	84 920	78 394	4 312	0	82 706	2 214
Licences	33%	29 397	0	0	29 397	3 336	9 789	0	13 125	16 272
TOTAUX		114 317	0	0	114 317	81 730	41 101	0	95 831	18 486

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2010 se sont élevées à **1 272 584 DT** contre **1 173 249 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant une augmentation de **99 335 DT** résultant des opérations suivantes :

	MONTANT
<u>Les acquisitions de l'année 2010 :</u>	<u>EN DT</u>
Agencements, aménagements et installations des constructions	46 815
Agencements, aménagements et installations	49 148
Matériels de transport	120 583
Equipements de bureau	18 762
Matériel informatique	49 541
Avances sur acquisition immobilisations	2 050
<u>TOTAL DES ACQUISITIONS ET DES AVANCES (a)</u>	<u>286 899</u>
<u>Les amortissements de l'année 2010 :</u>	
Dotations aux amortissements de l'année	187 564
<u>TOTAL DES AMORTISSEMENTS (b)</u>	<u>187 564</u>
<u>VARIATION NETTE : (a)-(b)</u>	<u>99 335</u>

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

(En DT)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010
	AU 01/01/2010	ACQUISIT° du 01/01/2010 au 31/12/2010	CESSION du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31/12/2010	AU 01/01/2010	DOTATIONS du 01/01/2010 au 31/12/2010	REINTEGRAT°. du 01/01/2010 au 31/12/2010	CUMULE AU 31/12/2010	
Constructions	859 351	0	0	859 351	187 264	42 968	0	230 231	629 120
Agenc & Aménag. des constructions	64 455	46 815	0	111 270	31 254	7 646	0	38 900	72 370
Installations générales A.A.Divers	58 516	49 148	0	107 664	11 562	8 491	0	20 053	87 611
Matériel de transport	382 149	120 583	0	502 732	126 881	94 658	0	221 539	281 193
Matériel informatique	142 229	49 541	0	191 770	52 203	21 381	0	73 585	118 185
Equipements de bureau	113 437	18 762	0	132 199	47 430	12 420	0	59 850	72 349
Immobilisations en cours	9 706	2 050	0	11 756	0	0	0	0	11 756
TOTAUX	1 629 843	286 899	0	1 916 742	456 594	187 564	0	644 158	1 272 584

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2010 à **9 788 508 DT** provisionné à raison de **26 388 DT**. Il présente le détail suivant :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Charges à répartir	(a)	350 884	259 257
Avances aux fournisseurs		27 998	177 762
Prêt fonds social à moins d'un an		30 290	19 959
Avances sur salaires		4 834	8 900
Etat, retenue à la source		1 419	2 177
Débiteurs divers		6 599	-
Crédit de TVA à reporter		5 319 230	3 937 009
Compte d'attente		7 207	6 122
Produits à recevoir		2 230	2 230
Intermédiaire centralisateur E.O 2010 souscrit à réaliser	(b)	4 000 000	-
Charges constatées d'avance		64 149	27 001
Autres		56	29
TOTAL VALEUR BRUTE		9 814 896	4 440 446
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(26 388)	(19 915)
TOTAL NET		9 788 508	4 420 531

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEURS NETTES AU 31 décembre 2010
		AU 01/01/2010	CONSTAT° du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31 décembre 2010	AU 01/01/2010	DOTAT du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31 décembre 2010	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	54 070	106 001	160 071	39 255	7 777	47 032	113 039
Charges à répartir sur crédits	33.33%	30 000	7 500	37 500	6 041	17 207	23 248	14 252
Charges à répartir sur crédits	20%	342 123	94 103	436 226	217 438	69 649	287 087	149 139
Charges à répartir sur crédits	14.29%	129 386	0	129 386	33 588	21 344	54 932	74 454
TOTAL		555 579	207 604	763 183	296 322	115 977	412 299	350 884

(b): représentant les souscriptions de l'emprunt obligataire ELW 2010 collectées par l'intermédiaire en bourse chargé de la centralisation. Ce montant a été encaissé en date du 07/01/2011.

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO (19.915 DT) et d'une provision pour dépréciation sur des créances « TICKETS REST OK » pour 6.473 DT.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2010 la somme de **119 503 535 DT** contre **66 547 974 DT** au 31 décembre 2009. Le détail est comme suit :

		31 décembre	
		2010	2009
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	70 548 407	46 086 546
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	32 363 139	17 464 476
Billets de trésorerie		15 831 739	2 600 000
Dettes rattachées	(c)	760 250	396 952
TOTAL		119.503.535	66.547.974

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :
(En DT)

		31 décembre	
		2010	2009
▪ Emprunt Obligataire ELW 2006		-	1 000 000
▪ Emprunt Obligataire ELW 2010		20 000 000	-
▪ Emprunt Amen Bank		16 395 802	16 081 566
▪ Emprunts BH		-	461 620
▪ Emprunts BS		6 850 000	1 431 903
▪ Emprunts BIAT		842 105	1 894 737
▪ Emprunts BT		5 508 408	8 141 720
▪ Emprunts ATB		5 850 000	5 700 000
▪ Emprunts BTE		8 437 500	6 875 000
▪ Emprunts STB		3 300 000	4 500 000
▪ Emprunts BTL		3 364 592	-
Total		70 548 406	46 086 546

(b) : Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2010	2009
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire ELW 2006		1 000 000	1 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		31 363 139	16 464 476
TOTAL		32 363 139	17 464 476

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2010

(en DT)

BANQUE	Solde en		Utilisations 2010	Rembours 2010	Soldes 31/12/2010	Fin de période	
	Montant du Crédit	début de période				Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T1	3 000 000	2 250 012	-	499 992	1 750 020	499 992	1 250 028
B.T2	2 000 000	1 500 014	-	333 324	1 166 690	333 324	833 366
B.T3	1 500 000	1 050 000	-	300 000	750 000	300 000	450 000
B.T4	1 500 000	975 000	-	300 000	675 000	300 000	375 000
B.T5	2 000 000	1 400 006	-	399 996	1 000 010	399 996	600 014
B.T6	2 500 000	2 250 000	-	500 000	1 750 000	500 000	1 250 000
B.T7	1 500 000	1 350 000	-	300 000	1 050 000	300 000	750 000
	14 000 000	10 775 032	-	2 633 312	8 141 720	2 633 312	5 508 408
BTE 1	5 000 000	4 062 500	-	1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
BTE 2	5 000 000	5 000 000	-	937 500	4 062 500	1 250 000	2 812 500
BTE 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	937 500	4 062 500
	15 000 000	9 062 500	5 000 000	2 187 500	11 875 000	3 437 500	8 437 500
STB 1	3 000 000	2 850 000	-	600 000	2 250 000	600 000	1 650 000
STB 2	1 500 000	1 425 000	-	300 000	1 125 000	300 000	825 000
STB 3	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
STB 4	500 000	475 000	-	100 000	375 000	100 000	275 000
	6 000 000	5 700 000	-	1 200 000	4 500 000	1 200 000	3 300 000
BTL 1	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	355 265	1 644 735
BTL 2	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	280 144	1 719 856
	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000	635 409	3 364 591
ATTIJARI.B 1	1 000 000	106 531	-	106 531	-	-	-
ATTIJARI.B 2	1 000 000	229 038	-	229 038	-	-	-
ATTIJARI.B 3	1 500 000	763 890	-	531 987	231 903	231 903	-
ATTIJARI.B 4	1 500 000	1 500 000	-	300 000	1 200 000	300 000	900 000
ATTIJARI.B 5	1 500 000	-	1 500 000	300 000	1 200 000	300 000	900 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
ATTIJARI.B 7	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
ATTIJARI.B 8	3 000 000	-	3 000 000	150 000	2 850 000	600 000	2 250 000
ATTIJARI.B 9	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATTIJARI.B 10	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	13 500 000	2 599 459	8 500 000	2 017 556	9 081 903	2 231 903	6 850 000
BIAT 1	3 000 000	1 578 947	-	631 579	947 368	631 579	315 789
BIAT 2	2 000 000	1 368 422	-	421 053	947 369	421 053	526 316
	5 000 000	2 947 369	-	1 052 632	1 894 737	1 052 632	842 105
B.H6	1 000 000	116 923	-	116 923	-	-	-
B.H7	1 000 000	173 828	-	173 828	-	-	-
B.H8	2 000 000	890 172	-	428 552	461 620	461 620	-
	4 000 000	1 180 923	-	719 303	461 620	461 620	-
ATB1	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB2	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB3	1 500 000	1 200 000	-	300 000	900 000	300 000	600 000
ATB4	2 000 000	2 000 000	-	400 000	1 600 000	400 000	1 200 000
ATB5	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
ATB6	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATB7	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATB8	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	13 500 000	7 800 000	3 000 000	2 250 000	8 550 000	2 700 000	5 850 000
AMEN BANK4	1 000 000	173 126	-	173 126	-	-	-
AMEN BANK5	2 000 000	883 097	-	425 541	457 556	457 556	-

AMEN BANK6	6 000 000	3 267 399	-	1 238 860	2 028 539	1 328 623	699 916
AMEN BANK7	1 000 000	542 014	-	205 668	336 346	220 352	115 994
AMEN BANK8	1 500 000	890 457	-	304 546	585 911	326 189	259 722
AMEN BANK9	1 500 000	889 132	-	304 093	585 039	325 703	259 336
AMEN BANK10	2 000 000	1 642 857	-	285 714	1 357 143	285 714	1 071 429
AMEN BANK11	1 500 000	1 232 143	-	214 286	1 017 857	214 286	803 571
AMEN BANK12	2 500 000	1 964 286	-	357 143	1 607 143	357 143	1 250 000
AMEN BANK13	1 500 000	1 232 143	-	214 286	1 017 857	214 286	803 571
AMEN BANK14	1 000 000	851 852	-	148 148	703 704	148 148	555 556
AMEN BANK15	1 500 000	1 269 231	-	230 769	1 038 462	230 769	807 693
AMEN BANK16	1 000 000	846 154	-	153 846	692 308	153 846	538 462
AMEN BANK17	1 000 000	851 848	-	148 148	703 700	148 148	555 552
AMEN BANK18	1 500 000	1 450 000	-	300 000	1 150 000	300 000	850 000
AMEN BANK19	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK20	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK21	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK22	500 000	500 000	-	100 000	400 000	100 000	300 000
AMEN BANK23	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
AMEN BANK24	1 000 000	-	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
AMEN BANK25	1 000 000	-	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
AMEN BANK26	1 500 000	-	1 500 000	150 000	1 350 000	300 000	1 050 000
AMEN BANK27	3 500 000	-	3 500 000	175 000	3 325 000	700 000	2 625 000
	38 000 000	21 485 739	8 000 000	6 079 174	23 406 565	7 010 763	16 395 802
ELBARAKA 1	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
EZZITOUNA 2	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
EZZITOUNA 3	3 500 000	-	3 500 000	-	3 500 000	3 500 000	-
	23 500 000	-	23 500 000	10 000 000	13 500 000	13 500 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE1	5 000 000	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000
	25 000 000	2 000 000	20 000 000	1 000 000	21 000 000	1 000 000	20 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	-	433 200	-	433 200	433 200	-
BT SOTUGAR2	657 239	-	657 239	-	657 239	657 239	-
BT SOTUGAR3	241 300	-	241 300	-	241 300	241 300	-
	1 331 739	-	1 331 739	-	1 331 739	1 331 739	-
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
TOTAL	173 831 739	63 551 022	84 331 739	29 139 477	118 743 284	48 194 878	70 548 406

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Avances et acomptes reçus des clients	962 885	752.359
TOTAL	962 885	752.359

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Fournisseurs de biens en leasing	3 215 873	821 239
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	127 539	2 281 327
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	6 017 747	9 813 970
Fournisseurs divers	11 827	5 111
TOTAL	9 372 986	12 921 647

NOTE 14 : AUTRES

Le total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2010 à **1 623 236 DT** contre **1 069 277 DT** au 31 décembre 2009 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Dettes provisionnées pour congés payés	213 420	129 806
Personnel, rémunérations dues	1 912	1 109
Etat, impôts et taxes	177 403	211 968
Organismes sociaux	48 893	41 274
Charges à payer	512 622	457 677
Compte d'attente	41 051	10 586
Assurance	171 742	48 175
Impôt sur les bénéfices de la période	456 193	168 682
TOTAL	1 623 236	1 069 277

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 se sont élevés à **23 347 699 DT** contre **21 295 236 DT** au 31 décembre 2009 enregistrant une amélioration de **2 052 463 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Capital	15 000 000	15 000 000
Prime d'émission	1 500 000	1 500 000
Réserve légale	377 205	254 301
Fonds social	297 666	207 849
Réserves pour réinvestissements exonérés (a)	2 010 000	1 110 000
Autres réserves	545 000	545 000
Fonds pour risques généraux (b)	220 000	220 000
Résultats reportés	150 182	1 219
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	20 100 053	18 838 369
Résultat de la période	3 247 646	2 456 867
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	23 347 699	21 295 236

(a) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(b) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2009, un montant de **220.000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2010

(Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPORTES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2009	15 000 000	1 500 000	254 301	207 849	1 110 000	765 000	-	1 219	2 456 867	21 295 236
Affectations approuvées par l'AGO du 25/06/2010	-	-	122 904	85 000	900 000	-	-	1 348 963	(2 456 867)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2009	-	-	-	-	-	-	-	(1 200 000)	-	(1 200 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	4 817	-	-	-	-	-	4 817
Résultat au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	3 247 646	3 247 646
Solde au 31 décembre 2010	15 000 000	1 500 000	377 205	297 666	2 010 000	765 000	-	150 182	3 247 646	23 347 699

NOTE 16 : REVENUS DE LEASING

L'exploitation de l'année 2010 a permis de dégager des revenus de leasing d'un montant de **12 189 098 DT** contre **9 391 823 DT** en 2009 enregistrant, ainsi une amélioration de **2 797 275 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Revenus de leasing	11 577 214	8 913 607
Intérêts de retard & intercalaires	232 980	86 413
Variation des produits réservés	(76 596)	(77 457)
Autres produits d'exploitation (*)	455 500	469 260
Total des revenus de Leasing	12 189 098	9 391 823

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Frais de rejet	156 766	121 884
Frais de dossiers et de suivi	298 734	347 376
TOTAL	455 500	469 260

NOTE 17 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2010 à **4 934 582 DT** contre **3 784 381 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de **1 150 201 DT**. La variation est expliquée par l'augmentation des ressources au cours de l'exercice 2010.

NOTE 18 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie au cours de l'exercice, se sont élevés au 31 décembre 2010 à **31 818 DT** contre **82 651 DT** au 31 décembre 2009, soit une regression de 50 833 DT.

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Salaires et compléments de salaires	1 112 114	959 430
Congés à payer	85 849	60 000
C N S S	111 095	118 968
Accident de travail	3 350	3 688
Assurance Groupe	12 139	-
Total des charges de personnel	1 324 547	1 142 086

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2010 à **883 331 DT** contre **748 194 DT** au 31 décembre 2009. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Achat fournitures	62 701	85 583
Carburant	41 501	41 409
Impôts & taxes	184 661	178 610
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	82 006	63 134
Frais postaux & télécommunication	139 407	81 144
Entretien, réparation et maintenance	57 226	43 107
Déplacements, missions et réceptions	48 018	42 593
Services bancaires	47 726	30 159
Charges de l'APB/BVMT/STICODEVAM	7 184	17 969
Dons et subventions	33 885	28 700
Location	44 316	6 540
Jetons de présence	32 813	27 188
Publicité publication & relations publiques	49 486	65 173
Primes d'assurance	26 362	16 108
Etude, recherche	4 701	5 958
Electricité et eau	21 338	14 819
TOTAL	883 331	748 194

NOTE 21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions ont enregistré une augmentation de **66 126 DT** par rapport au 31 décembre 2009. Elles se détaillent au 31 décembre 2010 comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 101	7 984
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	187 564	127 056
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	14 362	14 861
TOTAL	216 027	149 901

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre 2010 à **1 004 188 DT** contre **1 101 999 DT** au 31 décembre 2009. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances		1 987 462	1 530 816
Radiation des créances		-	258 925
Dotation aux provisions pour dépréciation des autres créances		6 473	-
S/Total	(1)	1 993 935	1 789 741
Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances		(989 747)	(428 817)
Reprise sur provision suite à la radiation des créances		-	(258 925)
S/Total	(2)	(989 747)	(687 742)
Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)		1 004 188	1 101 999

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2010 à **206 369 DT**, qui se détaillent comme suit :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Divers Produits Ordinaires		169 966	272 572
Autres Produits		36 403	54 554
TOTAL		206 369	327 126

NOTE 24 : IMPOT SUR LES BENEFICES

La société bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35%** à **20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **20%** du bénéfice fiscal

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2010 comparé à l'année 2009 se présente comme suit:

(En DT)

31 décembre

	2010	2009
Impôt sur les bénéfices	811 912	395 223
Impôt sur les bénéfices de la période	811 912	395 223

NOTE 25 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de l'exercice totalisent au 31 décembre 2010 (-) **31 145 817 DT** contre (-) **14 914 270 DT** au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2010, ces flux représentent essentiellement les encaissements reçus des clients pour **78 519 634 DT** et les décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations de biens en leasing pour **102 228 446 DT**

Le détail des flux d'exploitation est le suivant :

	(en DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Encaissements reçus des clients	78 519 634	57 120 372
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(1 995 166)	(1 177 775)
Intérêts payées	(4 571 284)	(3 973 424)
Impôts et taxes payés	(2 592 077)	(1 603 483)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing	(102 228 446)	(68 337 982)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing	1 976 971	2 910 624
Autres flux de trésorerie	(255 449)	147 398
TOTAL DES FLUX D'EXPLOITATION	(31 145 817)	(14 914 270)

NOTE 26 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2010, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent (-) **684 794 DT** contre (-) **1 443 259 DT** au 31 décembre 2009, présentant le détail suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(286 898)	(200 384)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(430 550)	(1 394 141)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	42 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	32 654	109 266
TOTAL FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(684 794)	(1 443 259)

NOTE 27 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2010, les flux de trésorerie provenant des activités de financement présentent un total de **47 392 264 DT** contre **16 405 074 DT** au 31 décembre 2009.

Le détail des flux de trésorerie provenant des activités de financement se présente ainsi:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	6 500 000
Dividendes et autres distributions	(1 200 000)	(580 000)
Encaissements provenant des emprunts		
Crédits à moyen terme	54 500 000	26 000 000
Billet de Trésorerie	18 331 739	3 589 682
Remboursements d'emprunts & B T	(24 239 475)	(19 104 608)
TOTAL	47 392 264	16 405 074

NOTE 28 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)	
	2010	2009
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>		
moins d'1 an	10 041 653	7 768 641
entre 1 et 5 ans	8 412 303	6 438 626
plus de 5 ans	58 234	7 395
TOTAL	18 512 190	14 214 662

NOTE 29 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société n'a pas subi de dégâts suite aux événements qu'a connus notre pays fin de l'année 2010 et début 2011. En effet, aucune perte n'a été constatée au niveau des agences ou du siège social. Cependant, l'encours de financement des sociétés présentant des participations revenant aux personnes parues au décret-loi n°2011-13 du 14 mars 2011 a été provisionné en totalité pour un montant de **290.209 DT**.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **30 mars 2011**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société

Messieurs les actionnaires de la société **EL WIFACK LEASING**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2010**, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société **EL WIFACK LEASING** arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des comptes prévus par la note de la Banque Centrale de Tunisie n°93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Les états financiers objet de notre audit, arrêtés au **31 décembre 2010**, font apparaître un total bilan de **154 810 341 DT**, un bénéfice net après impôt de **3 247 646 DT** et une variation nette positive de la trésorerie de **15 561 653 DT**, et ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

A notre avis, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société **EL WIFACK LEASING**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le **31 décembre 2010**, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice **2010**.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la

base de notre examen, d'insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 27/04/2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 200 ET 475 DU
CODE DES SOCIETES COMMERCIALES ET A L'ARTICLE 29 DE
LA LOI 2001-65 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT
Exercice clos le 31 décembre 2010**

Messieurs les actionnaires de la société EL WIFACK LEASING

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants, et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2010**.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation .

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées avec des sociétés ayant des administrateurs communs avec EL WIFACK LEASING

Nous vous informons que lors de notre intervention sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2010**, nous avons relevé que la société **EL WIFACK LEASING** a conclu une opération de leasing immobilier avec la **SOGEF** pour un montant de **300 000 DT**.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Par ailleurs, au cours de nos travaux nous avons observé que l'exécution des conventions ci-après, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie en **2010** :

- 1- **EL WIFACK LEASING** a prêté un montant de **610 000 DT** à la société « **SODIS-SICAR** » sous forme de fonds gérés.
- 2- **EL WIFACK LEASING** a prêté un montant de **500 000 DT** à la société « **ERRIYADA-SICAR** » sous forme de fonds gérés.
- 3- **EL WIFACK LEASING** a conclu des contrats de leasing avec des sociétés ayant des administrateurs en communs. Le total des produits de l'année 2010 s'élève à **157 349 DT HTVA** ainsi détaillé par groupe de sociétés :

<i>Société</i>	<i>Montant (en DT)</i>
➤ Groupe BEN AMOR	70 725 DT
➤ Groupe BEN AYED	86 624 DT

C- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

- 1- La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 1^{er} avril 2005, du 11 aout 2006 et du 25 juin 2010 pour un montant fixe de 87 500 DT et un intéressement proportionnel du résultat net de l'exercice s'élevant en 2010 à 162 382 DT. Il bénéficie, en outre, de la prise en charge des cotisations de la sécurité sociale et des avantages en nature composés principalement d'une voiture de fonction d'une valeur comptable nette au 31 décembre 2010 de 24 917 DT.
- 2- Les membres du conseil d'administration, ainsi que les membres du comité permanent d'audit et du comité exécutif de crédit sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale du 25 juin 2010. Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2010 totalisent un montant net de 44 250 DT.

En dehors des opérations susmentionnées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relatives aux établissements de crédits et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27/04/2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Le groupe El wifack Leasing publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 accompagnés du rapport des Commissaires Aux Comptes, M. Béchir NEDRI (TCA) et M. Abdelhedi DJEMEL (A D A).

BILAN
(Exprimé en D.T)

ACTIFS				CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
	Notes	31/12/2010	31/12/2009		Notes	31/12/2010	31/12/2009
Liquidités et équivalents de liquidités	3	7 833 367	2 691 436	Passifs			
Créances sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : Encours Financiers		124 426 109	93 394 853	Concours bancaires		0	0
Moins: Provisions		(2 258 740)	(1 536 260)	Emprunts et dettes rattachées	11	119 503 535	66 547 974
	4	122 167 369	91 858 593	Total Emprunts et ressources spéciales		119 503 535	66 547 974
Créances de leasing : Echues et impayées		3666 692	2 481 379	Autres passifs			
Moins: Provisions		(1 466 361)	(1 114 531)	Dettes envers la clientèle	12	962 885	752 359
	5	2 200 331	1 366 848	Fournisseurs et comptes rattachés	13	9 372 986	12 921 647
Intérêts constatés d'avance		(730 318)	(547 088)	Autres	14	1 626 007	1 071 277
Total des créances sur la clientèle		123 637 382	92 678 353	Total des autres passifs		11 961 878	14 745 283
Portefeuille titres de placement	6	10 793 902	668 999	Intérêts minoritaires	15	555	0
Portefeuille d'investissement				Total Intérêts minoritaires		555	0
Portefeuille d'investissement brut		1 608 357	1 043 361	Capitaux propres			
Moins: Provisions		(100 000)	(100 000)	Capital social		15 020 000	15 020 000
Total portefeuille d'investissement	7	1 508 357	943 361	Réserves et prime d'émission		4 432 205	3 409 301
Valeurs Immobilisées				Autres capitaux propres et FPRG		517 666	427 849
Immobilisations incorporelles		116 617	114 317	Résultats reportés		150 182	1 219
Moins: Amortissements		(96 211)	(81 730)	Total des capitaux propres avant Résultat		20 120 053	18 858 369
	8	20 406	32 587	Résultat de l'exercice		3 272 602	2 456 867
Immobilisations corporelles		1 916 742	1 629 843	Total des capitaux propres avant affectation	16	23 392 655	21 315 236
Moins: Amortissements		(644 158)	(456 594)				
	9	1 272 584	1 173 249				
Total des valeurs immobilisées		1 292 990	1 205 836				
Autres actifs		9 819 013	4 440 423				
Moins: Provisions		(26 388)	(19 915)				
	10	9 792 625	4 420 508				
Total des actifs		154 858 623	102 608 493	Total des capitaux propres et des passifs		154 858 623	102 608 493

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en D.T.)

		Notes	31/12/2010	31/12/2009
Revenus de Leasing				
(+) Revenus de leasing			11 577 214	8 913 607
(+) Intérêts de retard			232 980	86 413
(±) Variation des produits réservés			(76 596)	(77 457)
(+) Autres produits d'exploitation			464 135	469 260
<hr/>				
Total des revenus de Leasing	17		12 197 733	9 391 823
<hr/>				
(-) Charges financières nettes	18		(4 934 582)	(3 784 381)
(+) Produits des placements	19		52 573	82 651
<hr/>				
Produit net			7 315 724	5 690 093
<hr/>				
Charges d'exploitation				
(-) Charges du personnel	20		(1 324 547)	(1 142 086)
(-) Autres charges d'exploitation	21		(886 105)	(748 194)
(-) Dotations aux amortissements & résorptions	22		(217 132)	(149 901)
(-) Dotations aux provisions	23		(1 993 935)	(1 789 741)
(+) Reprise sur provisions			989 747	687 742
<hr/>				
Résultat d'exploitation			3 883 752	2 547 913
<hr/>				
(+) Autres gains ordinaires	24		206 369	327 126
(-) Autres pertes ordinaires			(5 052)	(22 949)
<hr/>				
Résultat des activités ordinaires avant impôts			4 085 069	2 852 090
<hr/>				
(-) Impôts sur les bénéfices	25		(811 912)	(395 223)
<hr/>				
Résultat des activités ordinaires après impôt			3 273 157	2 456 867
<hr/>				
Eléments extraordinaires			-	-
<hr/>				
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			3 273 157	2 456 867
<hr/>				
Résultats après modifications comptables			3 273 157	2 456 867
<hr/>				
Part des intérêts minoritaires			(555)	
<hr/>				
Résultats Net (Part du Groupe)			3 272 602	2 456 867
<hr/>				

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE*(Exprimé en D.T)*

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		78 526 234	57 120 372
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(1 997 241)	(1 177 775)
Intérêts payées		(4 571 284)	(3 973 424)
Impôts et taxes payés		(2 592 077)	(1 603 483)
Décaissements affectés à l'acquisition de biens en leasing		(102 228 446)	(68 337 982)
Encaissements provenant de la cession de biens en leasing		1 976 971	2 910 624
Autres flux de trésorerie		(238 676)	149 421
		(31 124 519)	(14 912 247)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(289 474)	(200 384)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	42 000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		(670 550)	(467 641)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		107 654	109 266
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		(852 370)	(516 759)
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0	6 520 000
Dividendes et autres distributions		(1 200 000)	(580 000)
Encaissements provenant des emprunts		72 831 739	29 589 682
Remboursements d'emprunts		(24 239 475)	(19 104 608)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		47 392 264	16 425 074
		15 415 375	996 068
<i>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</i>			
		3 211 894	2 215 826
<i>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</i>			
		18 627 269	3 211 894

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN
(Exprimés en D T)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES			
Garanties réelles		-	-
Engagements de financement donnés		10 467 653	5 973 419
Total		10 467 653	5 973 419
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues des clients		14 418 522	14 022 686
Intérêts à échoir sur contrats actifs	27	18 512 190	14 214 662
Total		32 930 712	28 237 348

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010

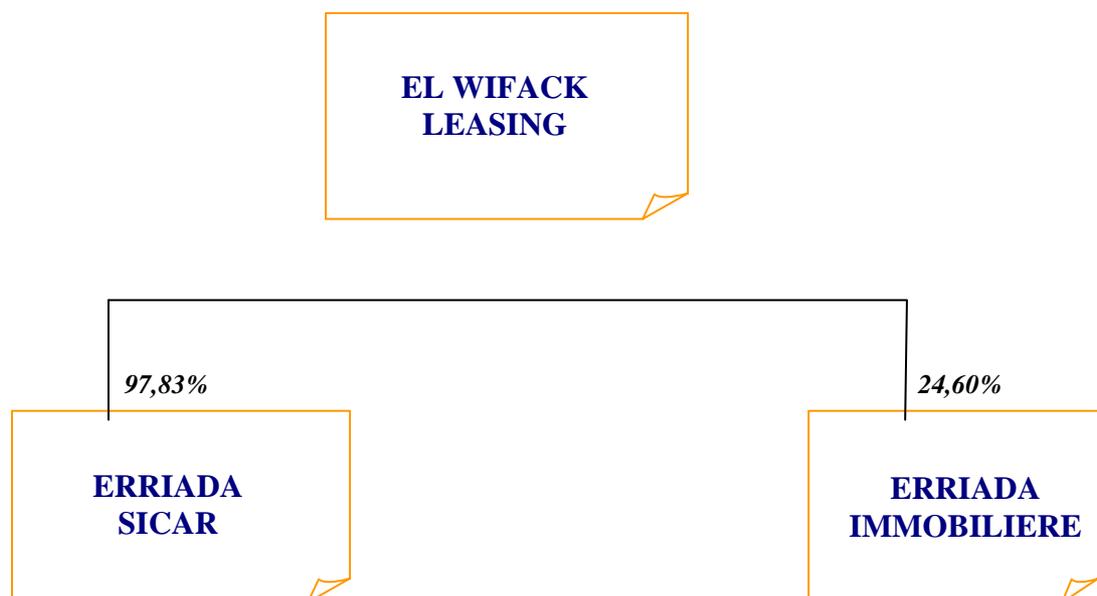
1- NOTES RELATIVES A LA CONSOLIDATION DES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010 :

PRESENTATION DU GROUPE EL WIFACK LEASING:

La Société **EL WIFACK LEASING** a été créée le 28 juin 2002 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers conformément à la loi n°94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Le groupe **EL WIFACK LEASING** a été mis en place après la création des sociétés suivantes dont la société **EL WIFACK LEASING** détient des participations:

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
ERRIADA SICAR S.A	90.000	10	900.000	2009-2010	97,83%
ERRIADA Immobilière S.A	24.600	5	123.000	2008-2009	24,60%
TOTAL			1 023.000		



1.1- Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés :

Les comptes consolidés du groupe **El Wifack Leasing** relatifs à l'exercice 2010 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur financier. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de **El Wifack Leasing** et des sociétés composant le groupe **El Wifack Leasing** à savoir **ERRIADA SICAR S.A et ERRIADA Immobilière S.A.** Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe **El Wifack Leasing**.

1.2- Principes, optique et méthodes de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels du groupe **El Wifack Leasing** et de ses deux filiales contrôlées par celle-ci.

Le résultat consolidé est déterminé selon une optique qui favorise les intérêts du groupe. A cet effet, l'élimination des opérations intragroupe affecte la part du groupe selon le pourcentage d'intérêts dans le groupe contrepartie.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ERRIADA SICAR	Contrôle exclusif	<i>Intégration Globale</i>
ERRIADA Immobilière	Influence notable	<i>Mise en Equivalence</i>

La méthode de l'intégration globale s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Sachant que le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors - bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif. Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

1.3- Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

1.3.1- Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition:

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors - bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

1.3.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe:

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

1.3.3- Comptabilisation de l'Impôts:

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

2-2: Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société figurent parmi les actifs au niveau des « **Valeurs Immobilisées** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire par l'application des taux annuels suivants :

IMMOBILISATION	TAUX D'AMORTISSEMENT RETENU
- Logiciels	33%
- Constructions	5%
- Agencements et aménagements des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%- 20%
- Matériel informatique	15%-33%
- Installations générales	10%

2-3 : Créances de leasing

La société adopte la norme comptable tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des opérations rattachées aux contrats de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

La société est dotée d'un système de gestion intégré pour la gestion de son portefeuille et la génération des écritures comptables. Au 31 décembre 2010, les écritures comptables issues des contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008 sont constatées selon l'ancienne méthode de comptabilisation, par le biais du compte des amortissements du matériels en leasing, et ce en l'attente de la mise à jour du progiciel.

Les biens faisant l'objet de contrats de location-financement sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et sept ans. Elles sont de ce fait enregistrées à l'actif du bilan au niveau des « **Encours sur crédits leasing** » pour leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, c'est-à-dire pour le financement accordé, et durant toute la durée du bail.

A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Les opérations de leasing portent sur des biens immobiliers (terrains et constructions) et mobiliers (équipements, matériel roulant...).

Il est à signaler que, pendant toute la durée du bail, le bien donné en location demeure la propriété de la société **EL WIFACK LEASING**, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le céder ou de le nantir.

2-4 : Portefeuille investissement

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés comptablement à leur valeur d'acquisition.

2-5 : Charges reportées

Les charges reportées sont composées des frais préliminaires, des charges à répartir et des frais d'émission et de remboursement d'emprunts (emprunts bancaires et obligations). Ces éléments sont présentés au niveau de la rubrique « **Autres actifs** ».

Ces charges sont résorbées sur les durées suivantes :

<i>CHARGE REPORTEE</i>	<i>DUREE DE RESORPTION RETENUE</i>
- Frais préliminaires et charges à répartir	3 ans
- Frais d'émission d'emprunts bancaires	durée de l'emprunt
- Frais d'émission et de remboursement des obligations	durée de l'obligation

2-6 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique des « **Emprunts et dettes rattachées** ».

2-7 : Evaluation des provisions

La société constitue annuellement une provision des actifs classés conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 décembre 1991.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire suscitée sont déterminées de la manière suivante :

$$\text{Montant de l'engagement} + \text{Loyers impayés} - \text{Agiors réservés} - \text{Intérêts de retard réservés} - \text{Valeur intrinsèque.}$$

$$\text{Avec valeur intrinsèque} = \text{Valeur d'acquisition} - \text{amortissements cumulés}$$

2-7-1 : Classification des créances:

<i>Créance</i>	<i>Retard de paiement</i>	<i>Minimum de la provision à appliquer par classe</i>
<i>A : Actifs courants</i>		
<i>B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</i>	<i>Moins de 90 jours</i>	-
<i>B2 : Actifs incertains</i>	<i>Entre 90 et 180 jours</i>	20%
<i>B3 : Actifs préoccupants</i>	<i>Entre 180 et 360 jours</i>	50%
<i>B4 : Actifs compromis</i>	<i>Plus que 360 jours</i>	100%

Les classes ont été définies par la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement. Est considéré comme actifs courants à la société « **EL WIFACK LEASING** » les créances ordinaires dont le solde ne dépasse pas le total d'une échéance impayée par relation présentant un retard un inférieur à 90 jours.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-7-2 : La valeur du bien en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

- **Matériel standard**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **20%** par année de location ;
- **Matériel spécifique**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **40%** par année de location ;
- **Immeubles (terrain, construction,...)**: Valeur d'origine diminuée d'une décote de **5%** par année de location ;

2-7-3 : Les garanties reçues

Bien que la société **EL WIFACK LEASING** détienne des garanties réelles et des garanties financières sur des clients ayant des créances classées, elle les considère comme des garanties supplémentaires atténuant le risque encouru. Ces garanties comprennent essentiellement les hypothèques inscrites et les garanties **SOTUGAR**.

2-8 : Comptabilisation des revenus

La société adopte la Norme Comptable Tunisienne NC 41 relative aux contrats de location pour la comptabilisation des revenus de leasing, et ce à partir de 1^{er} janvier 2008.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. Le loyer est réparti entre la marge brute et le remboursement du principal du crédit leasing. Seule la marge brute « intérêts » est constatée comme revenu de la société. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les intérêts de retard, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que « Produits réservés », venant en déduction de la rubrique « Créances sur la clientèle ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.

2-9 : Impôt sur les bénéfices

La société **EL WIFACK LEASING** est soumise à l'impôt sur les bénéfices au taux réduit de **20%**. Elle bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). Cet avantage est prévu par la loi n°99-92 du 17 août 1999 telle que modifiée par les textes subséquents et notamment l'article 42 de la loi n°2004-90 du 31 décembre 2004.

Il est à noter que la loi de finances pour la gestion 2010 a abrogé les dispositions des deuxième, troisième et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 48 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés et remplacées par ce qui suit :

Toutefois, les provisions au titre des créances douteuses et au titre de l'aval octroyé aux clients, constituées par les établissements de crédit prévus par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et par les établissements de crédit non résidents exerçant dans le cadre du code de prestations des services financiers aux non résidents promulgué par la loi n°2009-64 du 12 août 2009 et relatives aux financements qu'ils accordent, sont totalement déductibles.

Pour la déduction des provisions au titre des créances douteuses par les établissements susvisés, la condition relative à l'engagement d'une action en justice prévue par le paragraphe 4 de l'article 12 du présent code n'est pas applicable.

2-10 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes. Il en est de même en ce qui concerne les investissements propres et le financement donné en leasing.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société sur ses achats de biens et services, y compris la TVA grevant les biens objet d'un financement leasing, est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

Mensuellement, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor, s'il est **crédeur** ou d'un report pour la période suivante s'il est **débiteur**.

2-11 : Unité monétaire et risque de change

Les états financiers de la société sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (DT). Aucune créance ou dette n'est libellée en monnaies étrangères.

Aucun risque de change n'est ainsi couru par la société à la date du 31 décembre 2010.

2-12 : Evénements postérieures à la date de clôture de l'exercice :

Le Groupe n'a pas subi de dégâts suite aux événements qu'a connus notre pays fin de l'année 2010 et début 2011. En effet, aucune perte n'a été constatée au niveau des agences, du siège social ou des filiales du groupe. Cependant, l'encours de financement des sociétés présentant des participations revenant aux personnes parues au décret-loi n°2011-13 du 14 mars 2011 a été provisionné en totalité pour un montant de **290 209 DT**.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'analyse des liquidités et équivalents de liquidités au 31 décembre 2010 comparés aux soldes au 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Banques	2 170 034	2 585 921
Chèques en caisse (a)	5 600 000	-
Effets remis à l'encaissement (b)	60 178	105 368
Caisse	3 155	147
TOTAL	7 833 367	2 691 436

(a) : représentant les chèques en caisse provenant des souscriptions relatives à l'emprunt obligataire ELW 2010.

(b): les effets remis à l'encaissement sont présentés au niveau de la rubrique « créances de leasing : Echues et impayées ». Seuls les effets encaissés à la date d'arrêté des états financiers sont présentés au niveau des « liquidités et équivalents de liquidités ».

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING « ENCOURS FINANCIERS »

La valeur brute des encours sur crédits leasing, au 31 décembre 2010, a atteint **124 426 109 DT** contre **93 394 853 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant une augmentation de **31 031 256 DT**. Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Créances de leasing (encours financiers)	122 825 328	91 286 757
Créances de leasing (encours des contrats non mis en force)	1 600 781	2 108 096
S/Total	124 426 109	93 394 853
Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(2 258 740)	(1 536 260)
Solde au 31 décembre	122 167 369	91 858 593

L'analyse du solde au 31 décembre 2010 par catégorie du matériel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Immobilier	6 763 366	6 765 491
Matériels de transport léger	56 082 508	43 842 965
Matériels de transport lourds	47 525 661	32 588 648
Equipements spécifiques	12 453 793	8 089 653
TOTAL	122 825 328	91 286 757

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING « ECHUES ET IMPAYEES »

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

La valeur nette de cette rubrique a atteint, en date du 31 décembre 2010, **2 200 331 DT** contre **1 366 848 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de **833 483 DT**.

L'analyse des créances leasing échues et impayées se présente comme suit :

	(En DT)	
	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Impayés et autres facturations	3 628 808	2 456 321
Effets remis à l'encaissement	37 884	25 058
Montant brut	3 666 692	2 481 379
<u>A déduire :</u>		
- Produits réservés	(228 075)	(151 480)
- Provisions	(1 238 286)	(963 051)
Montant des provisions et agios réservés	(1 466 361)	(1 114 531)
MONTANT NET DES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 200 331	1 366 848

ANALYSE DES IMPAYES ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupants	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	107 021 573	13 543 432	837 671	137 754	1 284 898	122 825 328
Impayés	413 179	1 424 553	150 166	55 017	1 053 086	3 096 001
Avances et acomptes reçus (a)	(960 014)	(1 288)	(2)	0	(1 581)	(962 885)
Autres créances	149 069	175 647	21 007	9 049	178 036	532 808
TOTAL DES IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	(397 766)	1 598 912	171 171	64 066	1 229 541	2 665 924
TOTAL DES ENCOURS, IMPAYES, AUTRES CREANCES & AVANCES ET ACOMPTE	106 623 807	15 142 344	1 008 842	201 820	2 514 439	125 491 252
Produits réservés	-	-	25 692	10 876	191 507	228 075
Provisions sur les impayés	-	-	145 481	53 190	1 039 615	1 238 286
Provisions sur les encours	-	-	837 669	137 754	1 283 317	2 258 740
TOTAL DES PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	1 008 842	201 820	2 514 439	3 725 101
Ratio de couverture			100,00 %	100,00 %	100,00 %	
			100,00%			

(a) : présenté au passif du bilan au niveau de la rubrique « Autres passifs : dettes envers la clientèle »

NOTE 6 : PORTE FEUILLE TITRES DE PLACEMENT

Les placements s'élèvent au 31 décembre 2010 à **10 793 902 DT** contre **668 999 DT** au 31 décembre 2009. Le solde à la date de clôture de l'exercice 2010 est composé :

* des titres de placements cotées en bourse	124 429 DT
* des Bons de trésor	9 968 128 DT
* des titres de placements	701 345 DT

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Titres mis en équivalence	(a)	123 000	123 000
Titres de participation	(b)	740 100	373 500
Fonds d'investissement	(c)	610 000	610 000
Prêts sur Fonds Social		132 407	134 611
Cautionnement	(d)	2 850	2 250
<i>Avance sur rétrocession participation</i>		-	(200 000)
Valeur brute		1 608 357	1 043 361
Provisions	(e)	(100 000)	(100 000)
TOTAL		1 508 357	943 361

(a) : Les titres mis en équivalence sont composés des actions d'**ERRYADA IMMOBILIERE S.A**

(b) : Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

<i>Emetteur</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>% détenu du capital</i>
MED FOOD S.A	100	1 000	100 000	2003	3,33%
Société C.C.T.	30 000	10	300 000	2010	30,00%
Société TAIMET	30 000	10	300 000	2010	48,39%
Société SERP SUD	4 000	10	40 000	2010	10,00%
INSTITUT DE L'APBEF	1	100	100	2010	0,10%
TOTAL			740 100		

(c) : Le fonds d'investissement s'analyse au 31 décembre 2010 comme suit :

<i>SICAR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Date d'affectation</i>	<i>Nature</i>
SODIS-SICAR S.A	610 000	2003/2004/2005	Fonds gérés
TOTAL			610 000

(d) : Représentant le cautionnement du loyer de l'agence de Sfax et du local de la SNIT MEDENINE.

(e) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de la participation au capital de **MED FOOD SA**.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2010 à **116 617 DT**, contre 114 317 DT en 2009 d'où le montant des acquisitions de l'exercice s'élève à 2 300 DT.

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2010 se présente ainsi :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Au 31 décembre 2010**

(Exprimé en dinars)

(En DT)

DESIGNATION	TAUX D'AMORT	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010
		AU 01/01/2010	ACQUISIT° du 01/01/2010 au 31/12/2010	CESSION du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31/12/2010	AU 01/01/2010	DOTATIONS du 01/01/2010 au 31/12/2010	REINTEGR du 01/01/2010 au 31/12/2010	CUMULE AU 31/12/2010	
Logiciels	33%	84 920	2 300	0	87 220	78 394	4 692	0	83 086	4 134
Licences	33%	29 397	0	0	29 397	3 336	9 789	0	13 125	16 272
TOTAUX		114 317	2 300	0	116 617	81 730	14 481	0	96 211	20 406

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2010 se sont élevées à **1 916 742 DT** contre **1 629 843 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant une augmentation de **99 335 DT** résultant des opérations suivantes :

	MONTANT
<u>Les acquisitions de l'année 2010 :</u>	EN DT
Agencements, aménagements et installations des constructions	46 815
Agencements, aménagements et installations	49 148
Matériels de transport	120 583
Equipements de bureau	18 762
Matériel informatique	49 541
Avances sur acquisition immobilisations	2 050
TOTAL DES ACQUISITIONS ET DES AVANCES (a)	286 899
<u>Les amortissements de l'année 2010 :</u>	
Dotations aux amortissements de l'année	187 564
TOTAL DES AMORTISSEMENTS (b)	187 564
VARIATION NETTE : (a)-(b)	99 335

Le détail de ces immobilisations au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

(En DT)

DESIGNATION	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/2010
	AU 01/01/2010	ACQUISIT° du 01/01/2010 au 31/12/2010	CESSION du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31/12/2010	AU 01/01/2010	DOTATIONS du 01/01/2010 au 31/12/2010	REINTEGRAT°. du 01/01/2010 au 31/12/2010	CUMULE AU 31/12/2010	
Constructions	859 351	0	0	859 351	187 264	42 968	0	230 231	629 120
Agenc & Aménag. des constructions	64 455	46 815	0	111 270	31 254	7 646	0	38 900	72 370
Installations générales A.A.Divers	58 516	49 148	0	107 664	11 562	8 491	0	20 053	87 611
Matériel de transport	382 149	120 583	0	502 732	126 881	94 658	0	221 539	281 193
Matériel informatique	142 229	49 541	0	191 770	52 203	21 381	0	73 585	118 186
Equipements de bureau	113 437	18 762	0	132 199	47 430	12 420	0	59 850	72 348
Immobilisations en cours	9 706	2 050	0	11 756	0	0	0	0	11 756
TOTAUX	1 629 843	286 899	0	1 916 742	456 594	187 564	0	644 158	1 272 584

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs s'élève au 31 décembre 2010 à **9 819 013 DT** provisionné à raison de **26 388 DT**. Il présente le détail suivant :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
Charges à répartir	(a)	352 112	261 210
Client autres sociétés du groupe		1 392	-
Avances aux fournisseurs		27 998	177 762
Prêt fonds social à moins d'un an		30 290	19 959
Avances sur salaires		4 834	8 900
Etat, retenue à la source		5 637	2 177
Débiteurs divers		6 599	-
Crédit de TVA à reporter		5 319 230	3 937 009
Compte d'attente		4 486	4 146
Produits à recevoir		2 230	2 230
Intermédiaire centralisateur E.O 2010 souscrit à réaliser	(b)	4 000 000	-
Charges constatées d'avance		64 149	27 001
Autres		56	29
TOTAL VALEUR BRUTE		9 819 013	4 440 423
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(26 388)	(19 915)
TOTAL NET		9 792 625	4 420 508

(a) : dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	VALEURS BRUTES			RESORPTIONS			VALEURS NETTES AU 31decembre 2010
		AU 01/01/2010	CONSTAT° du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31 décembre 2010	AU 01/01/2010	DOTAT du 01/01/2010 au 31/12/2010	AU 31 décembre 2010	
Charges à répartir autres que sur crédits	33.33%	54 070	106 001	160 071	39 255	7 777	47 032	113 039
Charges à répartir sur crédits	33.33%	30 000	7 500	37 500	6 041	17 207	23 248	14 252
Charges à répartir sur crédits	20%	342 123	94 103	436 226	217 438	69 649	287 087	149 139
Charges à répartir sur crédits	14.29%	129 386	0	129 386	33 588	21 344	54 932	74 454
Frais préliminaires	33.33%	1 953	0	1 953	-	725	725	1 228
TOTAL		557 532	207 604	765 136	296 322	116 72	413 024	352 112

(b): représentant les souscriptions de l'emprunt obligataire ELW 2010 collectées par l'intermédiaire en bourse chargé de la centralisation. Ce montant a été encaissé en date du 07/01/2011.

(c) : Il s'agit d'une provision pour dépréciation de l'avance accordée au fournisseur AFRIQUE AUTO (19 915 DT) et d'une provision pour dépréciation sur des créances « TICKETS REST OK » pour 6 473 DT.

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachés totalisent en date du 31 décembre 2010 la somme de **119 503 535 DT** contre **66 547 974 DT** au 31 décembre 2009. Le détail est comme suit :

		31 décembre	
		2010	2009
Emprunts (échéances à plus d'un an)	(a)	70 548 407	46 086 546
Emprunts (échéances à moins d'un an)	(b)	32 363 139	17 464 476
Billets de trésorerie		15 831 739	2 600 000
Dettes rattachées	(c)	760 250	396 952
TOTAL		119 503 535	66 547 974

(a) : Les emprunts à plus d'un an au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
▪ Emprunt Obligataire ELW 2006		-	1 000 000
▪ Emprunt Obligataire ELW 2010		20 000 000	-
▪ Emprunt Amen Bank		16 395 802	16 081 566
▪ Emprunts BH		-	461 620
▪ Emprunts BS		6 850 000	1 431 903
▪ Emprunts BIAT		842 105	1 894 737
▪ Emprunts BT		5 508 408	8 141 720
▪ Emprunts ATB		5 850 000	5 700 000
▪ Emprunts BTE		8 437 500	6 875 000
▪ Emprunts STB		3 300 000	4 500 000
▪ Emprunts BTL		3 364 592	-
Total		70 548 406	46 086 546

(b) : Les emprunts à moins d'un an au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

		31 décembre	
		2010	2009
Echéances à moins d'un an sur Emprunt Obligataire ELW 2006		1 000 000	1 000 000
Echéances à moins d'un an sur crédits à Moyen Terme		31 363 139	16 464 476
TOTAL		32 363 139	17 464 476

(c) : Les dettes rattachées représentent les intérêts courus non échus en date de clôture.

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2010

(en DT)

BANQUE	Solde en		Utilisations 2010	Rembours 2010	Soldes 31/12/2010	Fin de période	
	Montant du Crédit	début de période				Échéance à Moins d'un an	Échéances à Plus d'un an
B.T1	3 000 000	2 250 012	-	499 992	1 750 020	499 992	1 250 028
B.T2	2 000 000	1 500 014	-	333 324	1 166 690	333 324	833 366
B.T3	1 500 000	1 050 000	-	300 000	750 000	300 000	450 000
B.T4	1 500 000	975 000	-	300 000	675 000	300 000	375 000
B.T5	2 000 000	1 400 006	-	399 996	1 000 010	399 996	600 014
B.T6	2 500 000	2 250 000	-	500 000	1 750 000	500 000	1 250 000
B.T7	1 500 000	1 350 000	-	300 000	1 050 000	300 000	750 000
	14 000 000	10 775 032	-	2 633 312	8 141 720	2 633 312	5 508 408
BTE 1	5 000 000	4 062 500	-	1 250 000	2 812 500	1 250 000	1 562 500
BTE 2	5 000 000	5 000 000	-	937 500	4 062 500	1 250 000	2 812 500
BTE 3	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	937 500	4 062 500
	15 000 000	9 062 500	5 000 000	2 187 500	11 875 000	3 437 500	8 437 500
STB 1	3 000 000	2 850 000	-	600 000	2 250 000	600 000	1 650 000
STB 2	1 500 000	1 425 000	-	300 000	1 125 000	300 000	825 000
STB 3	1 000 000	950 000	-	200 000	750 000	200 000	550 000
STB 4	500 000	475 000	-	100 000	375 000	100 000	275 000
	6 000 000	5 700 000	-	1 200 000	4 500 000	1 200 000	3 300 000
BTL 1	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	355 265	1 644 735
BTL 2	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000	280 144	1 719 856
	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000	635 409	3 364 591
ATTIJARI.B 1	1 000 000	106 531	-	106 531	-	-	-
ATTIJARI.B 2	1 000 000	229 038	-	229 038	-	-	-
ATTIJARI.B 3	1 500 000	763 890	-	531 987	231 903	231 903	-
ATTIJARI.B 4	1 500 000	1 500 000	-	300 000	1 200 000	300 000	900 000
ATTIJARI.B 5	1 500 000	-	1 500 000	300 000	1 200 000	300 000	900 000
ATTIJARI.B 6	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
ATTIJARI.B 7	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
ATTIJARI.B 8	3 000 000	-	3 000 000	150 000	2 850 000	600 000	2 250 000
ATTIJARI.B 9	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATTIJARI.B 10	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	13 500 000	2 599 459	8 500 000	2 017 556	9 081 903	2 231 903	6 850 000
BIAT 1	3 000 000	1 578 947	-	631 579	947 368	631 579	315 789
BIAT 2	2 000 000	1 368 422	-	421 053	947 369	421 053	526 316
	5 000 000	2 947 369	-	1 052 632	1 894 737	1 052 632	842 105
B.H6	1 000 000	116 923	-	116 923	-	-	-
B.H7	1 000 000	173 828	-	173 828	-	-	-
B.H8	2 000 000	890 172	-	428 552	461 620	461 620	-
	4 000 000	1 180 923	-	719 303	461 620	461 620	-
ATB1	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB2	3 000 000	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATB3	1 500 000	1 200 000	-	300 000	900 000	300 000	600 000
ATB4	2 000 000	2 000 000	-	400 000	1 600 000	400 000	1 200 000
ATB5	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
ATB6	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATB7	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
ATB8	1 000 000	-	1 000 000	50 000	950 000	200 000	750 000
	13 500 000	7 800 000	3 000 000	2 250 000	8 550 000	2 700 000	5 850 000
AMEN BANK4	1 000 000	173 126	-	173 126	-	-	-
AMEN BANK5	2 000 000	883 097	-	425 541	457 556	457 556	-

AMEN BANK6	6 000 000	3 267 399	-	1 238 860	2 028 539	1 328 623	699 916
AMEN BANK7	1 000 000	542 014	-	205 668	336 346	220 352	115 994
AMEN BANK8	1 500 000	890 457	-	304 546	585 911	326 189	259 722
AMEN BANK9	1 500 000	889 132	-	304 093	585 039	325 703	259 336
AMEN BANK10	2 000 000	1 642 857	-	285 714	1 357 143	285 714	1 071 429
AMEN BANK11	1 500 000	1 232 143	-	214 286	1 017 857	214 286	803 571
AMEN BANK12	2 500 000	1 964 286	-	357 143	1 607 143	357 143	1 250 000
AMEN BANK13	1 500 000	1 232 143	-	214 286	1 017 857	214 286	803 571
AMEN BANK14	1 000 000	851 852	-	148 148	703 704	148 148	555 556
AMEN BANK15	1 500 000	1 269 231	-	230 769	1 038 462	230 769	807 693
AMEN BANK16	1 000 000	846 154	-	153 846	692 308	153 846	538 462
AMEN BANK17	1 000 000	851 848	-	148 148	703 700	148 148	555 552
AMEN BANK18	1 500 000	1 450 000	-	300 000	1 150 000	300 000	850 000
AMEN BANK19	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK20	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK21	1 000 000	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000	600 000
AMEN BANK22	500 000	500 000	-	100 000	400 000	100 000	300 000
AMEN BANK23	1 000 000	-	1 000 000	150 000	850 000	200 000	650 000
AMEN BANK24	1 000 000	-	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
AMEN BANK25	1 000 000	-	1 000 000	100 000	900 000	200 000	700 000
AMEN BANK26	1 500 000	-	1 500 000	150 000	1 350 000	300 000	1 050 000
AMEN BANK27	3 500 000	-	3 500 000	175 000	3 325 000	700 000	2 625 000
	38 000 000	21 485 739	8 000 000	6 079 174	23 406 565	7 010 763	16 395 802
ELBARAKA 1	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
EZZITOUNA 1	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
EZZITOUNA 2	10 000 000	-	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	-
EZZITOUNA 3	3 500 000	-	3 500 000	-	3 500 000	3 500 000	-
	23 500 000	-	23 500 000	10 000 000	13 500 000	13 500 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE1	5 000 000	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE2	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000
	25 000 000	2 000 000	20 000 000	1 000 000	21 000 000	1 000 000	20 000 000
BT SOTUGAR1	433 200	-	433 200	-	433 200	433 200	-
BT SOTUGAR2	657 239	-	657 239	-	657 239	657 239	-
BT SOTUGAR3	241 300	-	241 300	-	241 300	241 300	-
	1 331 739	-	1 331 739	-	1 331 739	1 331 739	-
BILLET DE TRESORERIE2	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-
TOTAL	173 831 739	63 551 022	84 331 739	29 139 477	118 743 284	48 194 878	70 548 406

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Avances et acomptes reçus des clients	962 885	752 359
TOTAL	962 885	752 359

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Fournisseurs de biens en leasing	3 215 873	821 239
Fournisseurs de biens en leasing, factures non parvenues	127 539	2 281 327
Fournisseurs de biens en leasing, effets à payer	6 017 747	9 813 970
Fournisseurs divers	11 827	5 111
TOTAL	9 372 986	12 921 647

NOTE 14 : AUTRES

Le total des autres passifs s'élève au 31 décembre 2010 à **1 626 007 DT** contre **1 071 277 DT** au 31 décembre 2009 s'analysant comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Dettes provisionnées pour congés payés	213 420	129 806
Personnel, rémunérations dues	1 912	1 109
Etat, impôts et taxes	178 174	211 968
Organismes sociaux	48 893	41 274
Charges à payer	514 622	459 677
Compte d'attente	41 051	10 586
Assurance	171 742	48 175
Impôt sur les bénéfices de la période	456 193	168 682
TOTAL	1 626 007	1 071 277

NOTE 15 : INTERETS MINORITAIRES

Les Intérêts minoritaires s'élèvent au 31 décembre 2010 à **555 DT**, représentant la part des minoritaires dans le résultat de l'année 2010 de la filiale **ERRIADA SICAR**.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres au 31 décembre 2010 se sont élevés à **23 392 655 DT** contre **21 315 236 DT** au 31 décembre 2009 enregistrant une amélioration de **2 077 419 DT**.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Capital	15 020 000	15 020 000
Prime d'émission	1 500 000	1 500 000
Réserve légale	377 205	254 301
Fonds social	297 666	207 849
Réserves pour réinvestissements exonérés (a)	2 010 000	1 110 000
Autres réserves	545 000	545 000
Fonds pour risques généraux (b)	220 000	220 000
Résultats reportés	150 182	1 219
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	20 120 053	18 858 369
Résultat de la période	3 272 602	2 456 867
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	23 392 655	21 315 236

(a) : relatifs aux fonds gérés par des **SICARs** opérant dans les zones de développement régional.

(b) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2009, un montant de **220 000 DT** a été affecté à la constitution d'un « Fonds pour risques généraux ».

L'analyse des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2010
 (Exprimé en dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	FONDS SOCIAL	RESERVE POUR REINVEST	AUTRES RESERVES	FONDS POUR RISQUES GENERAUX	RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
Solde au 31 décembre 2009	15 020 000	1 500 000	254 301	207 849	1 110 000	765 000	-	1 219	2 456 867	21 315 236
Affectations approuvées par l'AGO du 25/06/2010	-	-	122 904	85 000	900 000	-	-	1 348 963	(2 456 867)	-
Dividendes versés sur le bénéfice 2009	-	-	-	-	-	-	-	(1 200 000)	-	(1 200 000)
Intérêts sur fonds social	-	-	-	4 817	-	-	-	-	-	4 817
Résultat au 31 décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	3 272 602	3 272 602
Solde au 31 décembre 2010	15 020 000	1 500 000	377 205	297 666	2 010 000	765 000	-	150 182	3 272 602	23 392 655

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'exploitation de l'année 2010 a permis de dégager des revenus de leasing d'un montant de **12 197 733 DT** contre **9 391 823 DT** en 2009 enregistrant, ainsi une amélioration de **2 805 910 DT**.

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Revenus de leasing	11 577 214	8 913 607
Intérêts de retard & intercalaires	232 980	86 413
Variation des produits réservés	(76 596)	(77 457)
Autres produits d'exploitation (*)	464 135	469 260
Total des revenus de Leasing	12 197 733	9 391 823

(*) Le détail des autres produits d'exploitation est le suivant :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Frais de rejet	156 766	121 884
Frais de dossiers, d'étude et de suivi	307 369	347 376
TOTAL	464 135	469 260

NOTE 18 : CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières se sont élevées au 31 décembre 2010 à **4 934 582 DT** contre **3 784 381 DT** au 31 décembre 2009, enregistrant ainsi une augmentation de **1 150 201 DT**. La variation est expliquée par l'augmentation des ressources au cours de l'exercice 2010.

NOTE 19 : PRODUITS DES PLACEMENTS :

Les produits générés par le placement de l'excédent de la trésorerie au cours de l'exercice, se sont élevés au 31 décembre 2010 à **52 573 DT** contre **82 651 DT** au 31 décembre 2009, soit une regression de 30 078 DT.

NOTE 20 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse des charges de personnel se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Salaires et compléments de salaires	1 112 114	959 430
Congés à payer	85 849	60 000
C N S S	111 095	118 968
Accident de travail	3 350	3 688
Assurance Groupe	12 139	-
Total des charges de personnel	1 324 547	1 142 086

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2010 à **886 105 DT** contre **748 194 DT** au 31 décembre 2009. Elles sont analysées comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Achat fournitures	62 701	85 583
Carburant	41 501	41 409
Impôts & taxes	185 364	178 610
Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	83 957	63 134
Frais postaux & télécommunication	139 407	81 144
Entretien, réparation et maintenance	57 226	43 107
Déplacements, missions et réceptions	48 018	42 593
Services bancaires	47 796	30 159
Charges de l'APB/BVMT/STICODEVAM	33 885	17 969
Dons et subventions	44 316	28 700
Location	32 813	6 540
Jetons de présence	7 184	27 188
Publicité publication & relations publiques	49 536	65 173
Primes d'assurance	26 362	16 108
Etude, recherche	4 701	5 958
Electricité et eau	21 338	14 819
TOTAL	886 105	748 194

NOTE 22 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES ET AUX RESORPTIONS DES CHARGES A REPARTIR

Les dotations aux amortissements et aux résorptions ont enregistré une augmentation de **77 231 DT** par rapport au 31 décembre 2009. Elles se détaillent au 31 décembre 2010 comme suit:

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	14 481	7 984
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	187 564	127 056
Dotations aux résorptions des charges à répartir (a)	15 087	14 861
TOTAL	217 132	149 901

(a) : la résorption des frais d'émission des emprunts et des primes de remboursement des obligations est présentée au niveau des charges financières

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES DES PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provision sur risques clients se sont élevées au 31 décembre 2010 à **1 004 188 DT** contre **1 101 999 DT** au 31 décembre 2009. Cette valeur représente les dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances nettes des reprises sur des provisions effectuées suite au recouvrement des créances

Les dotations nettes sur risques clients se détaillent ainsi :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	1 987 462	1 530 816
	Radiation des créances	-	258 925
	Dotation aux provisions pour dépréciation des autres créances	6 473	-
	S/Total (1)	1 993 935	1 789 741
	Reprise sur provisions suite aux recouvrements des créances	(989 747)	(428 817)
	Reprise sur provision suite à la radiation des créances	-	(258 925)
	S/Total (2)	(989 747)	(687 742)
	Dotation nette des provisions et résultat des créances radiées : (1)-(2)	1 004 188	1 101 999

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés au 31 décembre 2010 à **206 369 DT**, qui se détaillent comme suit :

		(En DT)	
		31 décembre	
		2010	2009
	Divers Produits Ordinaires	169 966	272 572
	Autres Produits	36 403	54 554
	TOTAL	206 369	327 126

NOTE 25 : IMPOT SUR LES BENEFICES

La société **El Wifack Leasing** bénéficie à ce titre de l'avantage fiscal relatif à la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices de **35% à 20%** sur une durée de **5 ans** à partir de l'année d'introduction en bourse (année 2006). L'impôt sur les bénéfices a été liquidé sur la base d'un taux réduit de l'impôt sur les bénéfices de **20%** du bénéfice fiscal

Le bénéfice fiscal est déterminé compte tenu de la déductibilité totale des provisions, et ce conformément aux dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS applicables aux sociétés de leasing.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2010 comparé à l'année 2009 se présente comme suit :

	(En DT)	
	31 décembre	
	2010	2009
Impôt sur les bénéfices	811 912	395 223
Impôt sur les bénéfices de la période	811 912	395 223

NOTE 26 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**ELWIFACK LESAING – ERRIADA SICAR**

Conformément à la convention de gestion de fonds à capital risque datée du 30 décembre 2009, la société **ELWIFACK LEASING** a confié à la société **ERRIADA SICAR** la gestion du fonds d'un montant de **500 000 DT** moyennant une rémunération de gestion annuelle s'élevant à 1,5% prélevé sur les actifs valorisés à la fin de chaque exercice.

En 2010, aucune rémunération n'a été constatée.

NOTE 27 : INTERETS A ECHOIR SUR CONTRATS ACTIFS

	(En DT)	
	2010	2009
<i>Intérêts à échoir sur contrats actifs :</i>		
moins d'1 an	10 041 653	7 768 641
entre 1 et 5 ans	8 412 303	6 438 626
plus de 5 ans	58 234	7 395
TOTAL	18 512 190	14 214 662

NOTE 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe n'a pas subi de dégâts suite aux événements qu'a connus notre pays fin de l'année 2010 et début 2011. En effet, aucune perte n'a été constatée au niveau des agences, du siège social ou des filiales du groupe. Cependant, l'encours de financement des sociétés présentant des participations revenant aux personnes parues au décret-loi n°2011-13 du 14 mars 2011 a été provisionné en totalité pour un montant de **290 209 DT**.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 tiennent compte des événements survenus postérieurement à cette date et jusqu'au **30 mars 2011**, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration de la société.

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE *EL WIFACK LEASING***

N. REF: TCA/ADA/ N° 06/ 2011

OBJET : Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe **El Wifack Leasing** au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Messieurs,

En vertu de l'article 471 de la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, complétant le code des sociétés commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe «**El Wifack Leasing**», nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du dit groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés dégagent un total du bilan de **154 858 623 dinars** et un résultat consolidé de **3 272 602 dinars**.

Les comptes consolidés étant arrêtés par votre conseil d'administration, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles régissant la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les présentations d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci après.

Compte tenu des diligences accomplies, nous certifions que les états financiers consolidés du groupe « **EL WIFACK LEASING** » arrêtés au 31 Décembre 2010, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En outre, les informations sur la situation financière et sur les comptes du Groupe «**EL WIFACK LEASING**», fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Tunis, le 27/04/2011

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TCA
Béchir NEDRI

A.D.A
Abdelhedi DJEMEL